

كلية الآداب بقنا	الكلية
قسم اللغة الفرنسية	القسم
الثالثة آداب فرنسي (البرنامج المميز)	الفرقة
حضارة عصر التنوير (القرن ال 18)	المقرر
د/عادل كامل محمد سليمان	مدرس المقرر
الفصل الدراسي الاول 2024-2025	العام الجامعي

LE XVIIIème SIECLE : Le siècle des Lumières

Siècle des Lumières, terme qui désigne le XVIIIème siècle en tant que période de l'histoire de la culture européenne, marqué par le rationalisme philosophique et l'exaltation des sciences, ainsi que par la critique de l'ordre social et de la hiérarchie religieuse, principaux éléments de l'idéologie politique qui fut au fondement de la Révolution française. L'expression était déjà fréquemment employée par les écrivains de l'époque, convaincus qu'ils venaient d'émerger de siècles d'obscurité et d'ignorance et d'entrer dans un nouvel âge illuminé par la raison, la science et le respect de l'humanité.

L'un des textes fondateurs qui inaugure le mouvement des Lumières en France est le Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle (1647-1707). Son appel à la tolérance, à la lutte contre les superstitions et les préjugés, va inspirer tout le mouvement de pensée du XVIIIème siècle et le Dictionnaire historique et critique va devenir l'arme privilégiée du camp des "philosophes".

L'Encyclopédie de Diderot (1713-1784) et d'Alembert (1717-1783) reprendra à son compte le militantisme philosophique et le combat contre l'obscurantisme, le dogmatisme, le fanatisme et le despotisme. Les idées de Pierre Bayle trouveront aussi un écho puissant chez Montesquieu (1689-1755), qui introduit en philosophie politique des notions décisives, Voltaire (1694-1778), héros de la lutte contre l'obscurantisme et les préjugés, et surtout chez Condorcet (1743-1794) le théoricien de l'idée de progrès chère aux Lumières. D'un point de vue plus strictement philosophique, un courant se développe, incarné par Etienne Bonnot de Condillac (1715-1780), représentant éminent de l'empirisme français, et qui trouve un prolongement matérialiste avec Helvétius (1715-1771), d'Holbach (1723-1789), et de Diderot.

Alors que la vie sur Terre était menacée : perte, épidémie, famine, on croyait au bonheur après la mort. La classe montante était la bourgeoisie, elle va demander plus de liberté et la fin des privilèges. Les idées de l'époque étaient le progrès et la justice. A coté du courant

rationaliste, il y a l'écllosion de plusieurs nouvelles écritures. De tous ces courants se détache la figure originale de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) qui occupe une position transitoire dans le mouvement des Lumières.

La France avant les Lumières

La Bourgeoisie

À l'origine, le terme de « bourgeoisie » désigne l'ensemble des habitants d'un bourg (bourgeois), agglomération créée à côté d'une cité épiscopale, auprès d'un monastère ou d'un château, et initialement dévolue à l'artisanat et aux échanges. Il s'applique à une forme de vie passée. Le terme burgensis, dérivé de Burg (« place forte », en allemand), est attesté pour la première fois dans une charte de l'an 1007, et passe peu à peu dans le langage courant.

Ancien régime

Régime social et politique de la France depuis le règne de François Ier (1515-1547) jusqu'à la proclamation de l'Assemblée nationale le 17 juin 1789 et l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août, lors de la

Révolution. Certains historiens réservent l'expression à la période 1661-1789, période de stabilisation relative de l'absolutisme.

1.1. Des perceptions variables

L'expression « Ancien Régime » s'est longtemps appliquée aux seules institutions politiques et sociales de la monarchie française, renversées par la Révolution et symbolisées par l'absolutisme royal et l'existence de privilèges, fondements d'une société juridiquement établie sur l'inégalité naturelle et le régime du privilège. Pour la paysannerie, alors largement majoritaire, l'Ancien Régime s'identifie au « temps des seigneurs », des droits féodaux et de l'oppression fiscale. Pour la noblesse « éclairée » et la bourgeoisie, c'est le temps de l'arbitraire, de la coutume et de l'obscurantisme, reliques de l'époque médiévale qu'il fallait extirper de la loi, du gouvernement et des mœurs.

1.2. Une lente stratification

L'acte de naissance de l'Ancien Régime est difficile à dater: comme l'écrivait Alexis de Tocqueville dans ***L'Ancien Régime et la Révolution*** (1856), il s'agit d'un

très vieil édifice, composite, encombré d'institutions féodales et aristocratiques de tous âges.

C'est peut-être par cela que l'Ancien Régime se définit le mieux : une organisation qui ajoutait toujours sans jamais supprimer, qui superposait ou alignait des lois et des coutumes séculaires ou récentes jusqu'à se trouver devant d'indissolubles contradictions. À ce titre, l'Ancien Régime s'identifie à la monarchie bureaucratique érigée par les Bourbons et dont l'apogée se situe sous le règne personnel de Louis XIV (1661-1715), mais se rattache tout autant à la monarchie féodale et capétienne dont il subsiste de larges pans.

1.3. Plusieurs « Ancien régime »

Les progrès de la science historique contemporaine ont donné à l'analyse de l'Ancien Régime une autre dimension et ont fait apparaître l'existence de plusieurs « Ancien Régime ».

Un Ancien régime économique

À dominante agricole, avec ses conjonctures et ses fluctuations, ses crises de subsistance et son indigence technique, ses échanges limités et son autoconsommation,

c'est la véritable antithèse de l'économie de marché. La révolution qui y a mis fin commence avec la loi sur les chemins de fer (1842) et triomphe sous le second Empire (1852-1870) avec la grande industrie, les banques de dépôts, les sociétés anonymes.

Un Ancien régime démographique

Il possède sa fécondité et sa mortalité propres, sa sensibilité à la conjoncture économique. La révolution libératrice se situerait assez tôt dans le XVIIIe siècle, qui ne connaît plus de grandes poussées épidémiques de peste après 1750 et qui s'initie au contrôle des naissances.

Un Ancien régime mental et culturel

Il se caractérise par son ignorance, ses croyances, ses sorcières, ses langues, qui font des Français des « peuples » désunis et étrangers les uns aux autres. La religion catholique, religion de l'« État et couronne de France » est celle de tous les fidèles sujets du roi. Si l'intolérance religieuse agonise dès le début du règne de Louis XVI, il n'y aura d'unité linguistique que tardivement, à partir des lois scolaires de François Guizot (1833) et surtout de Jules Ferry (1880-1882).

Le clergé

Corps des clercs ou des ecclésiastiques d'un culte, d'un pays, etc..

L'Eglise catholique

Dans l'Église catholique, on appelle clergé séculier l'ensemble des hommes qui reçoivent le diaconat ou la prêtrise et qui exercent un ministère dans un diocèse ou une paroisse. On appelle clergé régulier l'ensemble des clercs qui appartiennent à une communauté de religieux. L'ordination distingue le clergé du reste du peuple de Dieu, lequel peut très bien être investi d'autres ministères. Le clergé catholique constitue une hiérarchie d'ordre et de juridiction : pape, évêques, prêtres, diacres. Tout clerc est tenu au célibat perpétuel – sauf dans le cas des diacres mariés, ministère récent – et à la lecture quotidienne de l'office divin.

Assemblée des notables

L'Assemblée des notables est, dans le royaume de France, une Assemblée consultée par le roi au sujet de questions concernant le royaume et dont les membres sont désignés par lui. Elle a porté de nombreux noms et

l'expression « notables » apparaît avec l'Assemblée réunie à Rouen en 1596.

Assemblée des notables de 1787-1788

L'Assemblée des notables¹ convoquée par Louis XVI est la plus connue. Elle eut lieu en deux temps : une première réunion du 22 février 1787 au 25 mai de la même année et une seconde du 6 novembre 1788 au 12 décembre suivant.

Première réunion

Louis XVI convoque la première Assemblée le 29 décembre 1786 dans le but de soumettre le programme de redressement financier proposé par son ministre Calonne.

Il s'agit principalement de combler le déficit en établissant un impôt, la subvention territoriale, s'appliquant sur les terres jusqu'alors libre de droits. Le programme comprend aussi l'impôt du timbre et la suppression des corvées. Le parlement a refusé d'enregistrer ces mesures, prétextant qu'aux États généraux seuls appartenait le droit de les établir.

L'Assemblée de notables, dont les membres sont nommés par le Roi, comprend les 7 princes du sang

majeurs, (le comte de Provence , le comte d'Artois, frères du roi, le duc d'Orléans, le prince de Condé, son fils, le duc de Bourbon, son petit-fils, le duc d'Enghien, le prince de Conti) et 7 archevêques, 7 évêques, 6 ducs et pairs, 6 ducs non pairs, 8 maréchaux de France, des intendants, des parlementaires, des députés des pays d'états, des représentants des corps de ville des plus grandes cités du royaume soit au total 147 personnes. Composée de propriétaires, elle est très majoritairement hostile aux réformes projetées.

Alors que Calonne a exposé son plan au Roi le 20 août 1786. Prévue le 29 janvier 1787, l'Assemblée ne va tenir sa première réunion dans l'hôtel des Menus Plaisirs de Versailles que le 22 février 1787 en raison d'une indisposition de Calonne. Ce délai laisse à l'opposition tout le temps de s'organiser.

L'Assemblée constitue sept bureaux pour examiner le plan du ministre. Un seul bureau l'approuve, celui que préside le comte d'Artois. Le premier bureau, présidé par le comte de Provence, le déclare « inconstitutionnel ». Les autres, sans rejeter les réformes, les déclarent

inapplicables, et présentent des contre-propositions qui les dénaturent. Tous feignent de découvrir l'ampleur du déficit et s'en insurgent à plaisir. Calonne, irrité, fait imprimer ses rapports, ce qui achève de lui aliéner la Cour.

De tous les partis, c'est le clergé qui se montre le plus virulent. Les gazetiers et les libellistes, de leur côté, raillent l'Assemblée de notables, accusée d'être à la solde du pouvoir, piquant l'amour-propre de certains députés, encouragés dès lors à faire preuve d'indépendance.

Calonne soutenu simplement par le comte d'Artois et le clan Polignac, haï par Marie-Antoinette, est lâché par Louis XVI le 10 avril. L'Assemblée est remerciée le 25 mai après que Loménie de Brienne a repris une partie du programme Calonne, corrigé dans un sens plus aristocratique.

L'Assemblée des notables diffère des États généraux par le mode de désignation des députés : les personnages éminents qui la composent, membres du clergé, de la noblesse, des corps de ville, voire délégués des cours souveraines, ne sont pas élus mais désignés par

le roi. De plus, ils sont invités à émettre un avis et non à rédiger des doléances (sauf celle de 1596 qui en eut le droit). Si les Assemblées des notables relèvent, comme les États généraux, des méthodes de gouvernement par « Grand conseil », elles représentent une forme consultative partielle, plus fidèle au souverain puisque nommée par lui. Il la consulte notamment pour légitimer et approuver les réformes et de nouveaux impôts. Aucune n'est convoquée de 1627 à 1787 (160 ans).

Prélude aux États généraux de 1789

Les deux dernières Assemblées convoquées sont les plus connues. Elles eurent lieu, la première du 22 février 1787 au 25 mai de la même année; l'autre, du 6 novembre 1788 au 12 décembre suivant.

Seconde Assemblée

Ce fut pour traiter quelques questions préliminaires sur l'organisation de ces États que le roi convoqua la seconde Assemblée des notables. Il s'agissait de savoir quel y serait le rôle du tiers état, s'il obtiendrait une représentation égale en nombre à celle des deux premiers ordres, la noblesse et le clergé, si on délibérerait par tête

ou par ordre, et si le tiers état n'aurait qu'une seule voix contre les deux voix de la noblesse et du clergé. L'Assemblée des notables se déclara contre le doublement du tiers, mais la Cour, cédant à l'opinion publique, décida le contraire.

La féodalité

Comment peut-on définir le mot « féodalité » ?

La féodalité est un système politique ayant notamment existé en Europe entre le Xe et le XIIe siècles. C'est une forme d'organisation politique et sociale médiévale, caractérisée par l'existence de fiefs et seigneuries. Les seigneurs y composaient une grande puissance économique, financière et sociale, qui tendait à devenir autonome dans l'État. La féodalité repose sur un réseau de liens de dépendance entre des seigneurs et leurs vassaux, hommes libres qui se placent sous leur protection et reçoivent un fief en échange des services qu'ils assurent. La restauration du pouvoir royal et l'évolution économique la font décliner à partir du XIIIe s. Les rites féodaux subsistent cependant jusqu'à la Révolution, qui les a abolis.

Origines

Ce système fut établi en Gaule à l'époque de la conquête par les Francs ; toutes les terres conquises sont alors divisées en fiefs, terres concédées par un chef à ses

compagnons d'armes en récompense des services qu'ils lui avaient rendus à la guerre.

L'influence du système féodal

Le système féodal a pu établir un ensemble de lois et coutumes qui régirent l'ordre politique et social non seulement en France mais dans une grande partie de l'Europe, de la fin de l'époque carolingienne à la fin du Moyen Âge, et qui impliquaient, d'une part, la prédominance d'une classe de guerriers et, d'autre part, des liens de dépendance d'homme à homme.

Guerres de Religion (1562 - 1598)

Conflits armés qui, en France, opposèrent catholiques et protestants. Cette longue période de troubles fut l'aboutissement d'un état de tension dû aux progrès des idées de la Réforme et à leur répression systématique commencée sous le règne d'Henri II. Huit guerres confuses se succédèrent alors, provoquées par l'ambition politique de grandes familles autant que par le différend religieux proprement dit. C'est le massacre de protestants à Wassy (1562) qui déclencha la révolte

armée des protestants. Les épisodes les plus marquants furent le massacre de la Saint-Barthélemy (1572), l'assassinat d'Henri III (1589). Converti au catholicisme en 1593, Henri IV mit fin à ces guerres par le traité de Vervins et l'édit de Nantes (1598).

L'Édit de Nantes (13 avril 1598)

Édit signé par Henri IV à Nantes, qui définit les droits des protestants en France et mit fin aux guerres de Religion. Les protestants étaient libres de pratiquer leur culte. Sur le plan politique, l'État considérait les protestants comme un corps organisé et leur donnait des garanties juridiques, politiques et militaires.

L'absolutisme

Régime politique dans lequel tous les pouvoirs sont sous l'autorité du seul chef de l'État. C'est-à-dire système de gouvernement où le pouvoir du souverain est absolu et n'est soumis à aucun contrôle. IL n'est pas limité par des institutions représentatives et des corps intermédiaires; le fonctionnement de ces régimes s'appuie sur une bureaucratie centralisée et hiérarchisée même si, dans la

réalité, les conditions politiques et techniques d'existence d'une telle bureaucratie sont rarement réunies.

Autocratie, Césarisme, despotisme, dictature, tyrannie.

L'absolutisme au XVIIe siècle

Aux XVIe siècle et XVIIe siècle, la théorie de la monarchie absolue prend de l'ampleur. Elle a comme principal relais dans les provinces les officiers de justice qui cherchent à réduire les droits de justice seigneuriale. La justice est en effet un puissant moyen d'unification du pays. Tous les cas peuvent aller en appel auprès du conseil du roi par le moyen des évocations. La coutume de Paris a tendance à s'imposer comme droit commun coutumier.

Henri IV

Né à Pau le 13 décembre 1553, Henri de Navarre roi de France de 1589 à 1610 sous le nom d'Henri IV, de la dynastie des Bourbons. Il est le fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne III d'Albret, reine de Navarre. Bien

que baptisé en 1554, il reçoit de sa mère une éducation calviniste qui le fera passer à la religion réformée dès la fin 1559. En 1589, Henri III roi de France meurt assassiné. Il est devenu roi légitime à la mort d'Henri III. Il abjure définitivement le protestantisme (1593). Le Pape Clément VIII l'absout le 17 novembre 1595. Il fut ensuite sacré à Chartres. Le 24 février 1594. Quelques mois plus tard en mars, il entra à Paris triomphant. Il est assassiné à Paris par Ravailiac, un catholique fanatisé en 1610,

L'effort du roi Henri IV

Henri IV restaure l'État et le pouvoir monarchique, et pense surtout à reconstruire la France, déchirée par plus de trente ans de guerre. Par le traité de Vervins, il rétablit la paix extérieure et, par l'édit de Nantes, la paix religieuse (1598). Il est aidé dans son entreprise par des conseillers choisis pour leur valeur. Le duc de Sully, qui restera toujours protestant sera son principal ministre et ami. La production agricole s'améliore ; l'industrie est renouvelée surtout par la création de manufactures. Il a fait

jeter les bases de la Nouvelle-France en fondant le Québec.

Aperçue géographique

À la fin du XVI^e siècle, la France ne ressemble pas à celle que nous connaissons aujourd'hui. Ses limites sont loin de correspondre aux frontières actuelles. Le territoire est fractionné – à l'est, par exemple, plusieurs régions ne sont pas encore annexées. En fait, c'est au cours du XVII^e siècle, par une série d'annexions, que la France prendra la forme qu'elle a aujourd'hui encore.

La Population française

En ce début du XVII^e siècle, la France compte uniquement vingt millions d'habitants. Si elle est si peu peuplée, c'est à cause des guerres de religion du siècle précédent, qui ont fait des centaines de milliers de morts (que ce soit directement, par les massacres et les destructions, ou par les famines et les épidémies qui s'ensuivirent). De ces vingt millions de personnes, 200 000 habitent Paris.

Description de l'état du pays

La France de ce temps est essentiellement rurale. Les villes sont rares et souvent de dimension réduite. Il faut dire que voyager est alors presque un exploit, parce que les routes sont mal entretenues et peu sûres. C'est pourquoi les communications sont plus que difficiles. Pourtant, il existe peu de différence entre la ville et la campagne : la souffrance est générale. À cause des guerres de religion, le pays est désorganisé, et de nombreuses années seront nécessaires pour redresser la situation.

Structures sociale et politique

Toutefois, dans sa désorganisation, la société française n'est pas anarchique. Au contraire, le XVII^e siècle présente une société bien compartimentée. Au sommet règne le roi (qui n'a pas encore le pouvoir absolu qu'il détiendra plus tard), entouré des nobles. Ces grands seigneurs sont puissants, et détiennent de nombreux droits et privilèges. S'ils n'ont plus tout le pouvoir qu'ils avaient au Moyen Âge, À cause des guerres de religion,

ils ont renforcé leur autonomie, et continuaient à s'enrichir grâce aux nombreuses redevances qu'ils imposaient aux populations. Leur titre est bien sûr héréditaire. Sous eux, les bourgeois dont le nom signifie à l'origine habitant du bourg, villageois et qui constituent une classe montante. Par son travail, la bourgeoisie participera au développement et au redressement de la France ; elle sera aussi amenée à jouer un rôle politique de plus en plus important en participant au gouvernement du roi et en siégeant dans les parlements – les rois favoriseront cette ascension, cherchant ainsi à affaiblir la noblesse pour jouir d'un pouvoir plus grand. Le peuple, quant à lui, est toujours au bas de l'échelle sociale. Le peuple des campagnes, surtout, est dans une misère extrême, puisqu'il est soumis à un travail intense et fort mal rémunéré.

Naissance du mouvement baroque

La misère du peuple, à cette époque, côtoie la somptuosité affichée par les classes privilégiées. En fait, alors qu'on s'entre-tue, les dames de la cour sont passionnées par les romans ; tandis que les conspirations

se succèdent, Nicolas Faret définit l'idéal raffiné du courtisan dans son ouvrage intitulé *l'Honnête homme ou l'art de plaire à la cour* (1630). Le début du siècle, période d'instabilité permanente, d'incessantes remises en cause, s'exprime dans une littérature de l'excès, de la démesure et de l'apparence : c'est l'apogée du mouvement baroque en France.

Définition encyclopédique du baroque

Style artistique et littéraire né en Italie à la faveur de la Réforme catholique et qui a régné sur une grande partie de l'Europe et de l'Amérique latine aux XVIIe et XVIIIe s. En littérature, le baroque, défini d'abord négativement comme l'opposé du classicisme, laisse libre cours à la sensibilité, la fantaisie, est caractérisé par le goût du pathétique, une composition structurée fondée sur un système d'antithèses, l'emploi d'images saisissantes. Les représentants les plus typiques du baroque sont, en France, les poètes de la fin du XVIe s. et du début du XVIIe s.

En art, le baroque veut étonner, toucher les sens, éblouir, et y parvient par des effets de mouvement et de

contraste lumineux, de formes tendues et contrariées jusqu'à suggérer l'éclatement, de perspectives jouant du trompe-l'œil ; architecture, sculpture, peinture tendent à se fondre dans une unité dynamique et spectaculaire. Cet art trouve sa première expression à Rome.

Le Conflit entre Marie de Médicis et Louis XIII

À la mort d'Henri IV, son fils, Louis XIII (1601-1643) n'a que neuf ans. C'est donc Marie de Médicis, sa mère, seconde épouse du défunt roi, qui régent le royaume. Cette régence affaiblit le pouvoir royal, ce qui crée une situation propice au désordre : des épisodes sanglants se succèdent.

En 1617, après avoir fait assassiner Concini, favori de la reine mère qui l'écartait du pouvoir, Louis devient réellement roi de France. La querelle entre Marie de Médicis et son fils durera jusqu'à ce qu'ils soient réconciliés par le cardinal de Richelieu, qui aura beaucoup d'ascendant sur le roi. C'est d'ailleurs sous l'impulsion du cardinal que reprendra l'entreprise de consolidation de monarchie et l'effort d'unification de la France.

Les Etats généraux

1. Définition

Dans l'ancienne monarchie française, jusqu'à la Révolution de 1789, on appelait Assemblées des états, ou simplement États, des Assemblées politiques qui se tenaient à des époques plus ou moins régulières pour délibérer sur des questions d'intérêt public. Ces Assemblées se nommaient États, parce qu'elles étaient composées de députés envoyés par les trois ordres, ou états, du royaume : clergé, noblesse, et tiers état.

On distinguait les états généraux, qui comprenaient les délégués de tout le royaume – ou d'un très grand nombre de provinces –, et les états particuliers, ou états provinciaux, qui ne réunissaient que les délégués d'une seule province.

2. Origines

Les Etats généraux sont nés d'une évolution du droit féodal et de la nécessité pour le roi de recevoir l'appui de ses sujets. Dans le midi de la France, au XIII^e s., le conseil du seigneur avait évolué vers la forme d'institutions municipales représentatives, donnant

naissance à de véritables Assemblées, au niveau de la sénéchaussée d'abord, puis du royaume. Les délégués qui y prenaient part se voyaient investis de pouvoirs réels. Cependant, le roi restait libre de convoquer qui il voulait, quand il le voulait.

Réunis par les rois généralement en période de crise politique ou financière, les états généraux tentèrent démettre en tutelle la monarchie en réclamant à celle-ci la convocation régulière de leurs Assemblées, le droit de consentir l'impôt, la vérification des ordonnances. Mais l'essor des théories absolutistes et de l'autorité royale (XVe-XVIe s.) les en empêcha et la monarchie ne leur reconnut qu'une activité strictement consultative.

3. Un lieu de négociations

En 1302, Philippe le Bel recherchait l'appui du pays dans son conflit avec le pape Boniface VIII. Il convoqua, le 10 avril, une Assemblée de prélats, de barons et de délégués de certaines villes, ébauche des futurs états généraux. Le roi y réaffirma son pouvoir sur le clergé, contraint de s'aligner sur la position des laïcs, qui critiquaient le pape ; en contrepartie, le roi s'engageait à

réformer son royaume et à supprimer les abus dont souffraient tant les clercs que les laïcs.

Les états généraux furent ainsi, dès leur origine, un lieu de négociations entre le roi et les trois ordres. Philippe le Bel renouvela l'initiative en lançant un appel au royaume en 1308, lors de la suppression de l'ordre du Temple (→ Templiers). À partir de 1319, la liste des villes qui envoient des délégués est à peu près stabilisée.

4. Un lieu de contestation

Les états de 1322 marquent l'apparition d'une contestation qui va jusqu'au refus des subsides que Philippe V réclamait. Durant la guerre de Cent Ans, les états généraux sont souvent convoqués.

En 1343, il s'agit de renflouer le trésor en établissant un impôt et en réorganisant la gabelle, en échange de quoi Philippe VI revient à une monnaie forte. En 1346, les états s'ouvrent séparément à Paris pour la langue d'oïl et à Toulouse pour la langue d'oc. En 1351, puis chaque année de 1353 à 1359, les états sont confrontés au problème de la situation financière

dramatique du royaume. Étienne Marcel y représente les bourgeois de Paris.

Les États généraux de 1356-1358 et de 1484

En 1356, les états revendiquent le pouvoir politique après la capture de Jean le Bon, puis tentent une réforme du système monarchique en 1357. De plus en plus contestataires, ils furent néanmoins impuissants à faire aboutir ces réformes ; cette période de contestation du pouvoir royal par les états généraux s'acheva avec l'assassinat d'Étienne Marcel en 1358.

Ils furent à plusieurs reprises convoqués au cours du XVe s. et notamment en 1484 à Tours pendant la régence d'Anne de Beaujeu. C'est lors de cette réunion que les états devinrent nationaux, sans séparation entre langue d'oïl et langue d'oc. Les députés ne furent pas désignés par la régente, mais directement par les trois ordres, et représentaient chacun la nation tout entière ; les cahiers de doléances apparurent : il s'agissait de catalogues de revendications rédigés par chacun des ordres à partir des vœux de leurs mandants.

Sur le plan politique, les états généraux avaient été convoqués dans le but de confirmer le pouvoir d'Anne de Beaujeu face aux princes. Si la régente refusa l'accès des représentants des états généraux au Conseil royal, elle fit d'importantes concessions en matière d'impôts : les états réduisirent sensiblement le niveau de la taille. En outre, Anne de Beaujeu et Charles VIII promirent de les convoquer à nouveau, mais ni l'une ni l'autre ne tinrent cette promesse.

La royauté gouverna sans les rassembler jusqu'aux guerres de Religion, qui nécessitèrent leur réunion à Orléans (1560-1561), à Pontoise (1561), à Blois (1576-1577 et 1588-1589) et à Paris (états de la Ligue, 1593) pour régler la situation religieuse du royaume et accorder au roi des subsides. Cette dernière réunion eut pour objet de trouver un nouveau mode de succession au trône ; il s'agissait d'abroger la loi salique pour écarter Henri IV du pouvoir. L'opposition du Parlement et la conversion d'Henri IV au catholicisme firent échouer la manœuvre. Quoiqu'il en soit, au fil de ces cinq Assemblées, l'organisation des états se précisa.

5. Organisation des États généraux au XVIe siècle

Les députés des trois ordres étaient élus au chef-lieu de chaque bailliage (ou sénéchaussée) par l'Assemblée de bailliage, où siégeaient tous les nobles détenteurs de fiefs, tous les clercs possesseurs d'un bénéfice (une terre) et des représentants du tiers état élus à deux degrés, c'est-à-dire dans le cadre des villes et des villages.

Ces délégués procédaient par ordre à la rédaction de leurs cahiers de doléances particuliers et à l'élection de leurs députés aux états généraux. Ces derniers, après la séance royale d'ouverture, se réunissaient toujours par ordre pour délibérer, voter, et fondre les cahiers de bailliage en un cahier de doléances unique de l'ordre.

Au XVIIe siècle

Emportés par la réaction en faveur de l'absolutisme après l'échec des états de la Ligue, les états ne furent plus réunis au cours du XVIIe siècle qu'à Paris en 1614-1615 sous la régence de Marie de Médicis. Un nouveau mode d'élection avait amené une majorité d'officiers royaux parmi les députés du tiers état. Comme

les députés de la noblesse réclamaient l'abrogation de la Paulette (hérédité des charges détenues par les officiers), les membres du tiers état répliquèrent en demandant la suppression des pensions octroyées aux nobles. Quant au clergé, il ne se souciait que de l'application du concile de Trente, auquel le tiers état était hostile. Chaque ordre ne se souciait que de son seul intérêt, cette réunion fut, comme les précédentes, un échec.

Les États généraux de 1789

Les difficultés financières contraignirent Louis XVI à convoquer les états généraux le 8 août 1788 pour le 1er mai 1789. Le 27 décembre, le roi accorda au tiers état une représentation double de celle de chacun des deux ordres privilégiés. La composition du corps électoral du clergé fut modifiée : tous les curés avaient désormais le droit de vote et détenaient la majorité absolue au sein de l'ordre.

Les nobles ayant une fonction dans l'armée dominaient la noblesse ; on constatait aussi une augmentation de la représentation de la petite noblesse d'épée au détriment de la grande noblesse. En ce qui

concerne le tiers état, près de la moitié de ses députés étaient des hommes de loi, l'autre moitié revenant aux professions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il n'y avait qu'un seul paysan.

Parmi les hommes qui prirent le plus d'influence se trouvaient : Maury, l'abbé Grégoire, Champion de Cicé, Talleyrand pour le clergé ; La Fayette, Clermont-Tonnerre, d'Aiguillon, La Rochefoucauld-Liancourt pour la noblesse ; Bailly, Malouet, Mounier, Barnave, Robespierre pour le tiers état, ainsi que des hommes rejetés par leurs ordres respectifs, l'abbé Sieyès et Mirabeau. Les états qui s'ouvrirent le 5 mai 1789 à Versailles rassemblèrent 1 139 députés (291 pour le clergé, 270 pour la noblesse, 578 pour le tiers) porteurs des cahiers de doléances qui réclamaient un État « régénéré » par une Constitution instaurant la souveraineté nationale et garantissant la liberté individuelle, l'égalité des droits et des devoirs des citoyens.

Devant le refus des ordres privilégiés de procéder en commun à la vérification des pouvoirs des députés, le

tiers état procéda seul à cette dernière, puis considérant qu'il représentait 96 % de la nation se proclama Assemblée nationale (17 juin) avec droit de consentir l'impôt, et prononça le serment du Jeu de paume (20 juin). Rejoint par des députés du clergé et de la noblesse, il obligea le roi à accepter une délibération commune des trois ordres au sein de leur Assemblée qui se proclama constituante le 9 juillet. Les états généraux avaient dès lors cessé d'exister et, avec eux, la monarchie absolue.

B) Un modèle d'absolutisme : le règne de Louis XIV

S'il en existe un, le règne de Louis Le Grand fut le modèle de l'absolutisme. Souverain absolu, Louis XIV ne fut pourtant pas un roi tout-puissant.

Un roi absolutiste : roi de droit divin, il dit la loi, rend la justice, administre le royaume. Il exige obéissance de tous, à commencer par la noblesse qui s'était révoltée lors de sa minorité pendant la Fronde.

Le roi poursuit la politique anti-nobiliaire de son père Louis XIII et de Richelieu, qui avaient interdit les duels et démantelé de nombreux châteaux. Il appelle pour le servir des bourgeois, tel Colbert, issu d'une dynastie de grands marchands et de grands financiers. La haute noblesse est arrachée à ses terres pour vivre à Versailles où sa bonne fortune dépend uniquement de la faveur du roi : *" C'était un déshonneur aux uns (..) de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire, aux autres d'y venir rarement, et une disgrâce sûre pour qui n'y venait jamais*

" (Duc de Saint-Simon, grand seigneur lui-même logé à Versailles, dans ses Mémoires).

Louis XIV

À la mort du roi en 1643, son fils Louis XIV (1638-1715) n'a que 5 ans. C'est sa mère, Anne d'Autriche, aidée par le cardinal Mazarin, qui régentera le royaume. Des troubles agitent la France (la Fronde, 1648-1653), forçant Louis et sa mère à fuir à Paris. Le pouvoir royal sort renforcé de cette épreuve, mais le jeune roi sera profondément marqué : cet événement lui inspirera le culte de l'absolutisme et la crainte de résider à Paris (c'est pourquoi il s'installera à Versailles en 1672).

Le règne personnel de Louis XIV commence en 1661, à la mort de Mazarin (et s'étendra jusqu'à sa mort, en 1715). Il est courant de dire que ce règne correspond à celui de l'ordre et de l'autorité. Pendant les vingt-cinq premières années de son règne, Louis travaille patiemment à imposer sa toute-puissance, à assurer l'unité et la force de son royaume.

Principaux Objectifs du règne de Louis XIV

Le roi poursuit donc quatre objectifs principaux :

- concentrer tous les pouvoirs entre ses mains (monarchie absolue) ;
- assurer l'unité religieuse et idéologique du royaume ;
- construire la prospérité ;
- affirmer la présence française à l'extérieur.

Ainsi, le premier but de Louis XIV est de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. Pour ce faire, il veille à ce qu'aucun de ses ministres ne prenne une trop grande importance. Il donne en exemple Fouquet, puissant ministre des Finances, qui avait amassé une importante fortune (tellement importante qu'il avait fait construire un château près de Paris où il donnait des fêtes somptueuses et qu'il avait constitué autour de lui une véritable cour rivale de celle du roi – il avait même pris sous sa protection Molière et La Fontaine) : il le fait arrêter et le fait condamner à la prison à perpétuité en 1664 pour avoir dilapidé l'argent de l'État. Pour

augmenter son pouvoir, Louis XIV continue en même temps à affaiblir les parlements provinciaux. Il affaiblit aussi la noblesse en s'appuyant sur la bourgeoisie, qu'il appelle à son gouvernement. En fait, il porte l'absolutisme à son paroxysme avec la notion de droit divin (on l'appelle le Roi Soleil).

Mais exercer un pouvoir fort implique qu'on règne sur un pays uni. Au XVIIe siècle, l'unité nationale est directement liée à l'unité religieuse. Au début de son règne, c'est donc la raison d'État qui pousse Louis à agir. Toutefois, à partir des années 1680, influencé par Madame de Maintenon (qu'il épouse secrètement en 1683), le roi devient pieux et agit vraiment par conviction religieuse. Il s'immiscera tranquillement dans les affaires religieuses en essayant d'abord de diminuer l'emprise du pape sur le clergé, pour donner à l'Église une orientation plus nationale (gallicanisme). Il combattrait aussi le jansénisme, qui est source de division. Il luttera surtout contre le protestantisme. Il faut comprendre que cette idéologie représente un réel danger pour Louis XIV. En effet, elle rompt l'unité nationale en suscitant un genre de

vie différent de celui de la majorité de la population, en plus d'être fondée sur une organisation plus démocratique (ce qui déshabituait de l'obéissance à la hiérarchie et jette de dangereux ferments d'anarchie et de libre discussion). C'est ainsi qu'après avoir restreint les droits des protestants en appliquant l'édit de Nantes dans un sens restrictif, après les avoir persécutés, Louis XIV révoque l'édit en 1685. Cette révocation eut des conséquences désastreuses pour la France, puisqu'elle incita les protestants à s'exiler (beaucoup émigrèrent vers l'Angleterre, par exemple), ce qui lui causa un grand dommage économique.

Le troisième objectif majeur de Louis XIV est de construire la prospérité économique de son royaume et d'en accroître le prestige. C'est ainsi que le roi encourage l'industrie, le commerce, l'agriculture, fait construire des routes et des canaux, réorganise les finances et fonde de nombreuses manufactures d'État. Versailles, le faste de la cour, la richesse ostentatoire, les artistes attachés à la cour permettent à Louis XIV d'étendre son prestige à toute

l'Europe et de faire de la France, sinon dans les faits du moins en apparence, le pays le plus puissant du continent.

Tout cela permet à la France d'affirmer sa présence à l'extérieur. Pour ce faire, le roi poursuit une politique de conquête. C'est-à-dire que Louis XIV poursuit l'agrandissement du territoire non seulement en y annexant des territoires voisins (la Flandre et la Franche-Comté, par exemple), mais aussi en rattachant la Nouvelle-France, qui appartenait depuis 1627 à la Compagnie de la Nouvelle-France, au domaine royal. Cette volonté d'expansion ne va cependant pas sans heurt : des conflits incessants et coûteux opposent la France à l'Espagne, à l'Autriche, à la Hollande, à l'Angleterre, à la Suède. L'issue de ces guerres sera la consécration de la suprématie française par la paix de Nimègue (1678), du moins pour un temps.

En plus de contribuer à l'expansion des frontières du royaume le règne du Roi Soleil contribue au rayonnement culturel incontestable de la France. Le mécénat royal contribue à l'essor de la vie artistique et littéraire : par sa protection ou par l'octroi de pensions, le pouvoir encourage les artistes qui lui convient. Molière, par exemple, bénéficiera largement des faveurs du roi. Durant cette période de dirigisme intellectuel, Louis XIV poursuit une politique de création d'académies, destinées à surveiller tous les domaines de l'activité artistique et intellectuelle ; c'est ainsi que sont nées l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1663 et l'Académie des sciences en 1666. En fait, les goûts personnels du roi ont probablement joué un rôle dans l'épanouissement du classicisme français au milieu d'une Europe baroque.

La persécution des protestants

"Lieutenant de Dieu sur la terre ", "roi très chrétien " sacré à Reims, Louis XIV est persuadé que l'unité religieuse est nécessaire à la solidité de l'Etat. Dès le début de son règne personnel, il persécute les protestants de façon systématique : défense de chanter des psaumes dans les rues, sur les places publiques et même dans les temples lorsque passait à proximité une procession catholique. Les pasteurs ne doivent pas porter la robe ou la soutane. Des temples sont rasés dans le Poitou. Dans cette région viennent les premières dragonnades : l'obligation pour les huguenots d'héberger les soldats (qui n'ont pas de casernes à l'époque). D'où pillages, brutalités, vols, et même si c'était interdit, viols et assassinats. En 1685, les dragonnades sont générales, et la terreur pousse à la conversion forcée des milliers de protestants.

Du coup, Louis XIV considère en 1685 que la plus grande partie des huguenots s'est convertie et il décrète l'Edit de Fontainebleau : interdiction totale du culte, démolition des temples encore debout, fermeture des dernières écoles calvinistes. Confrontés à cette

alternative, les 4/5 des pasteurs choisissent l'exil plutôt que l'abjuration.

Malgré les menaces de galère pour les hommes et de prison pour les femmes, bon nombre de protestants fuient la France en Angleterre, en Hollande et dans les Etats protestants de l'Empire germanique, avec de faux papiers, en se déguisant : 200 000 peut-être entre 1679 et 1730, souvent des gens instruits et entreprenants, des médecins, professeurs, artisans du textile, du cuir... Quelque 1450 huguenots sont condamnés aux galères, quelques uns pendus. Le culte protestant devient clandestin, dans les Cévennes : c'est le début du culte du Désert... A la fin du règne de Louis XIV, les paysans protestants des Cévennes se soulèvent : les "camisards" résistent plusieurs années à la répression royale. Surtout, pour la première fois, des individus revendiquent leur incroyance, leur athéisme.

Enrichir le royaume

L'enrichissement du royaume pour renforcer la puissance du roi est au fondement de l'économie mercantiliste initiée par Henri IV et Sully et développée par Colbert, qui dirige l'économie, les finances, la marine, les bâtiments, les arts et les manufactures (comme les tapisseries aux Gobelins ou le verre à Saint-Gobain) de 1661 à 1683.

Une France en guerre

Pendant presque tout le règne, la France de Louis XIV est en guerre : contre la puissance commerciale des Provinces-Unies (la Hollande), contre l'Espagne qui leur porte secours, contre l'Empire germanique et l'Angleterre qui résistent à cette volonté hégémonique et à la poussée française vers le Rhin.

A sa mort, Louis XIV laisse un royaume agrandi de l'Artois et des Flandres, de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Roussillon, avec des frontières fortifiées par Vauban, avec un rayonnement culturel qui s'étend

pendant deux siècles à toute l'Europe, de Lisbonne à la Russie. Il laisse aussi un royaume au bord de la faillite, épuisé, où son impopularité est extrême (lire "Louis XIV jugé par un curé de campagne").

Un roi tout-puissant ? : ainsi, le culte du roi n'est pas parvenu à soumettre tous les Français dans une commune adoration d'un souverain que la propagande royale organisée par Colbert présente comme exceptionnel. Dans le même temps, les paysans connaissent difficultés, misère, disette pendant tout le règne, voire la famine pendant "la grande mortalité " de 1693-1694 et le "grand hiver " de 1709-1710.

Faim, froid, épidémies, la guerre par surcroît : voilà l'origine des grandes révoltes paysannes des Croquants, des Nu-Pieds, des Lustucrus, du mécontentement qui gronde non seulement chez les protestants, mais aussi chez les proches du roi (Vauban et Fénelon dénoncent le mépris des Grands et du prince à l'égard de la misère paysanne).

Les lois fondamentales du royaume

Par ailleurs, l'absolutisme royal n'est pas un pouvoir sans limites : d'abord, le roi lui-même reste soumis aux " lois fondamentale " du royaume (hérédité de la couronne avec exclusion des femmes, inaliénabilité du domaine, indépendance du roi par rapport à l'église). Il se heurte également à des réalités de fait :

l'immensité relative du royaume, où il faut une quinzaine de jours au mieux pour rallier Marseille de Paris, où il faut quatre jours aux magistrats de Nîmes pour enquêter sur une affaire en Gévaudan ou dans le Vivarais ;

la permanence de pouvoirs intermédiaires jaloux de leur autonomie :

le Clergé, qui lève lui-même le don gratuit versé au roi, **les Etats provinciaux** de plusieurs provinces (Bretagne, Bourgogne, Languedoc, Provence) qui votent et collectent eux-mêmes les impôts dus au roi, décident

aussi de grands travaux de voirie ou d'urbanisme, des villes franches qui à l'instar de Lille ont conservé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime une grande marge de manœuvre,

les milliers de justices seigneuriales où les agents du roi n'interviennent pas (y compris dans la capitale, dans les juridictions du Temple ou de Saint-Germain-des-Prés).

Si l'administration royale se renforce, notamment grâce aux intendants de police, de justice et de finance présents dans chaque province, le roi absolu ne peut pas tout. Et surtout pas abolir l'enchevêtrement des particularismes locaux, juridiques, administratifs, linguistiques, culturels (par exemple, la multiplicité des unités de poids et mesures) du royaume.

La progressive construction de l'Etat moderne n'implique donc pas un Etat central unifié et performant. Il n'est pas souhaité par les théoriciens de l'absolutisme et il est hors de portée de l'Ancien Régime.

C) La contestation de l'absolutisme sous Louis XV et Louis XVI

Malgré les idées nouvelles de *L'Encyclopédie* et des philosophes, **Louis XV** (1715-1774) réaffirme la doctrine de la monarchie absolue, face aux prétentions de la noblesse du Parlement de Paris de représenter les intérêts de la Nation et de pouvoir contester la monarchie, au nom de son droit de remontrance, de critique vis-à-vis du roi, recouvré à la mort de Louis XIV. Mais lorsque le roi meurt, très impopulaire en raison de l'accroissement des impôts, son petit-fils, **Louis XVI** (1774-1792), manque de l'énergie nécessaire pour faire face à une triple **crise** politique, budgétaire et économique et sociale. **Politique**, car les parlementaires parisiens s'obstinent dans leur opposition à la monarchie, qui tente de soumettre la noblesse à l'impôt.

Budgétaire, puisque justement les caisses de l'Etat sont vides, notamment en raison du soutien français à la

guerre d'indépendance des colonies d'Amérique contre l'Angleterre (rôle de La Fayette).

Economique et sociale, puisque au lendemain d'un long XVIII^e siècle caractérisé par une forte expansion démographique et une relative prospérité, la conjoncture se retourne brutalement dans les années 1770, dans le sens d'une stagnation des prix et des revenus, et d'une véritable crise de subsistance après les mauvaises récoltes de 1788.

La convocation des Etats généraux

Face à l'impasse financière, Louis XVI est contraint de convoquer les Etats généraux (qui n'ont pas été réunis depuis 1614). Signe de la mutation des mentalités, le tiers-état, bourgeoisie en tête, exige une place qu'il n'avait jamais eue dans ces états : autant de députés que les deux autres ordres réunis, et le vote par tête, et non plus par ordre.

Au siècle des Lumières, chaque élu représente désormais une parcelle de la Nation, seule source de

souveraineté au côté du roi. En janvier 1789, l'abbé Sieyès peut lancer son brûlot : *"Qu'est-ce que le Tiers-état ? - Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? - Rien. Que demande-t-il ? A être quelque chose"*. La monarchie absolue ne se relèvera jamais de cette affirmation.

La Révolution de 1789

1789 a ébranlé l'Europe et le monde. Des Allemands, comme le philosophe Kant ou l'étudiant Hegel, ont aussitôt perçu l'ampleur de la rupture entraînée par la prise de la Bastille et la Déclaration des droits de l'homme. Leurs œuvres ont témoigné de leur attente d'un monde rénové par l'action politique. Les Anglais et les Américains se sont déchirés sur les enseignements à tirer de ce qui se passait en France : pour le député Britannique Edmund Burke, (*Reflections on the Révolution in France*, 1790), l'insurrection populaire a ruiné les fondations historiques de la nation française ; le démocrate anglo-américain Thomas Paine répond à ce violent réquisitoire par *The Right of Man* (1791-1792), où la Révolution est présentée comme l'annonce d'un monde meilleur bâti par les hommes.

La Révolution de 1789 n'apparaît pas par hasard. La France, comme les nations voisines, est alors traversée par des interrogations politiques sur son devenir. Certains penseurs, dans le sillage du duc de Saint-Simon, souhaitent revenir à un État fondé sur la prééminence des

aristocrates, garants des libertés provinciales et porteurs d'une tradition ; d'autres, les philosophes français de cette époque, parmi lesquels Diderot et Voltaire, imaginent de nouveaux rapports entre les hommes, remettant en cause les hiérarchies sociales et même, dans certains cas, les autorités religieuses. Certains ont échafaudé de véritables utopies, modèles possibles de rénovation.

C'est en fonction de ces opinions préétablies que les observateurs ont jugé les événements de 1789. Les partisans des réformes ont accepté et défendu tout ce qui pouvait corroborer leurs espoirs, et dénigré leurs adversaires, qu'ils ont qualifiés d'« aristocrates », d'« esclaves » ou d'« ennemis de la liberté ». Ils ont justifié les répressions les plus terribles par la nécessité de juguler une « contre-révolution » toujours renaissante et toujours plus dangereuse, voire féroce.

Le rejet de la Révolution n'a pas été moins fort de la part de nombreux Français « émigrés » de l'intérieur ou de l'étranger : nobles et membres du clergé, mais aussi toute une partie de la population qui a pris peur ou s'est sentie persécutée. Certains ont lutté ouvertement contre la

Révolution, dans les « armées des princes » et dans les journaux ; d'autres plus discrètement, dans les réseaux d'espionnage ou dans une résistance quotidienne.

La réalité de la Révolution n'est ni toute blanche, ni toute noire : la fin de l'année 1794, par exemple, voit des révolutionnaires disqualifiés depuis quelques mois reprendre le pouvoir, envoyer les plus radicaux à la guillotine et nouer des contacts avec certains extrémistes comme avec des modérés, voire des royalistes. Il n'est pas facile de rendre compte, au fil du temps, de ces évolutions complexes et parfois contradictoires.

À propos de ces temps d'extrême tension, tous les arguments, toutes les condamnations ne sauraient être adoptées sans précaution par l'historien. Cependant, précisément parce qu'il y a eu ces conflits d'idées qui nous concernent encore, il n'est pas possible de réduire la Révolution à une suite d'actions aveugles menées par des acteurs inconséquents. C'est en rendant compte du bruit, de la fureur et de leurs conséquences imprévisibles, mais aussi de la confrontation d'idéaux élevés, d'analyses

rigoureuses et de projets chimériques, que l'on pourra tenter de faire l'histoire de cet événement majeur.

1. Origines et causes de la Révolution

1.2. « Ce peuple couché par terre, pauvre job » Michelet

À la veille de 1789, le vin, dont la vente permet à chaque paysan d'avoir les quelques sous nécessaires à la vie, est trop abondant pour se bien vendre. À cette abondance néfaste succède le malheur des terres ensemencées. Le climat se détériore et les racines des plantes gèlent à près d'un pied sous terre. Les arbres fruitiers ne portent plus que de maigres et insuffisantes récoltes. En 1785, une formidable épizootie tue peut-être la moitié du bétail du royaume, d'où un enchérissement de la laine, alors que le coton a été consacré aux uniformes des soldats partant en Amérique. De plus, le tout début de la révolution industrielle, et notamment l'introduction de nouvelles machines, rend plus aléatoire le recours au travail dans les manufactures pour les paysans les plus pauvres qui y recherchent un appoint. Enfin, l'année 1788 est marquée par un mauvais été, avec

une récolte médiocre, que suivit un « grand hiver » ; le prix du blé monte alors de 50 à 100 % selon les régions entre octobre 1788 et mars 1789. Or, c'est à ce moment-là que sont rédigés les cahiers de doléances.

1.3. La crise économique

Le pouvoir d'achat des paysans s'est érodé durant le demi-siècle qui précède la prise de la Bastille. Les paysans consacrent un peu plus de la moitié de leur pouvoir d'achat à leur alimentation, à base de céréales. Or, les prix augmentent plus vite que les salaires : 50 % pour les premiers entre 1735 et 1789, contre 20 % pour les seconds. Le prix des céréales a même une tendance nette à croître nettement plus vite que celui des autres marchandises. Un pain de quatre livres vaut, au début du règne de Louis XVI, environ huit sous, mais ce prix double, et augmente même davantage lors de la guerre des Farines (1775). Or, le salaire d'un ouvrier ou d'un journalier agricole est compris entre dix et vingt sous par jour, pour 250 jours travaillés par an. Il apparaît donc que, pour les familles les plus modestes, la question du pain était d'une acuité réelle.

La crise agricole se répercute sur l'industrie et le commerce. Le paysan restreint ses achats au moment même où les riches clients s'adressent aux fournisseurs étrangers, tels les Anglais, qui vendent à meilleur prix dans une France ouverte par un traité de commerce à leurs marchandises.

1.4. Révoltes urbaines et rurales

Les foules rurales et citadines, plus nombreuses qu'au début du siècle, se mettent en branle. Le mouvement se continue à la veille et pendant la réunion des États généraux. Ainsi, à Cambrai, des pauvres assaillent et pillent les marchés. La faim est donc le moteur du mouvement de révolte populaire, mais celui-ci aide et pénètre une révolution bourgeoise.

1.5. La Bourgeoisie : Des petits bourgeois plus riches et plus industriels que les nobles ...

La crise intervient dans un pays qui, depuis plus d'un demi-siècle, s'est enrichi. Cette richesse se voit aussi bien dans l'animation des ports de la façade atlantique, qui commercent avec les Indes orientales, qu'à l'intérieur des terres, où les entreprises textiles se multiplient. Ces

affaires ont beaucoup rapporté à la bourgeoisie. Un contemporain, le marquis François Claude Amour de Bouillé (1739-1800), note ce que la recherche confirme : « Toutes les petites villes de province devenues plus ou moins commerçantes étaient peuplées de petits bourgeois plus riches et plus industriels que les nobles. » La hausse de longue durée qui a stimulé la manufacture et le négoce a, certes, d'abord touché les prix agricoles et donné un bénéfice aux possesseurs de rente foncière, parmi lesquels les nobles. Mais le profit industriel a monté beaucoup plus vite que le profit agricole et la rente, le profit colonial plus encore que le profit industriel, à l'exception, toutefois, souligne Ernest Labrousse, du profit minier.

...Mais écartés des meilleures places

Majeure économiquement, « la bourgeoisie, remarque un historien, Jean Sentou, est plus que jamais mineure sur le plan politique ». La noblesse accepte de la fréquenter dans les salons, mais elle la rejette de la direction de la cité et entend se réserver les meilleures places. « La bourgeoisie, remarque encore le marquis de

Bouillé, avait dans les villes de province la même supériorité que la noblesse ; cependant elle était partout humiliée ; elle se voyait exclue, par les règlements militaires, des emplois de l'armée ; elle l'était en quelque manière du haut clergé par le choix des évêques parmi la haute noblesse et des grands vicaires en général parmi les nobles ; elle l'était de plusieurs chapitres de cathédrale.

La haute magistrature la rejetait également, et la plupart des cours souveraines n'admettaient que des nobles dans leur compagnie. Même pour être reçu maître des requêtes, le premier degré dans le Conseil d'État qui menait aux places éminentes d'intendant, et qui avait conduit les Colbert et les Louvois et tant d'hommes célèbres aux places de ministres d'État, on exigeait dans les derniers temps des preuves de noblesse. » Alors que la bourgeoisie recherche avidement des offices anoblissant, que les rois ont d'ailleurs créés à foison pour soulager leurs finances, les titres de noblesse acquis depuis peu sont annulés à deux reprises – sous Louis XIV et sous Louis XV – renforçant encore, si cela était possible, le caractère de caste du second ordre.

Le roi lui-même est à l'origine d'un mouvement de délégation de son pouvoir, par le biais des nombreux offices – « Pour un peu d'argent, on s'ôta le droit de diriger, de contrôler et de contraindre ses propres agents » (Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*). De nombreux bourgeois se trouvent ainsi investis d'offices peu utiles voire inutiles au fonctionnement de l'État, qu'ils ont achetés et au nom desquels ils revendiquent une part du pouvoir qui leur échappait pourtant tout à fait.

« Une nouvelle distribution de la richesse prépare, comme le soulignera le révolutionnaire Antoine Barnave, une nouvelle distribution du pouvoir. » Les philosophes se sont faits les porte-parole des ambitions bourgeoises ; ils ont réclamé avec la liberté l'égalité des propriétaires. Ils ont aidé à la prise de conscience de la bourgeoisie. Les écrivains sont devenus les principaux hommes politiques du royaume. Leurs œuvres, leurs systèmes, leurs critiques, leurs réfutations sont discutées et participent à l'entretien de l'effervescence réformatrice.

Les idées des Lumières pénètrent toutes les parties du royaume et de la société monarchique. Ainsi, l'abbé de Véri constate que l'idée d'égalité s'insinue jusque dans l'armée, et représente une menace grave pour la monarchie : « Malheur à la nation lorsque les partis opposés voudront s'étayer des troupes. [...] Le soldat raisonne et n'obéit plus en machine. Les idées d'égalité et de république fermentent sourdement dans les têtes. » Les loges maçonniques, si elles n'ont pas été un lieu de complot, ont favorisé la diffusion de l'idéal nouveau. Chez l'ensemble des acteurs de la Révolution domine un souhait, qui constitue en quelque sorte l'origine « philosophique » de la Révolution française : donner aux Français un contrat social, redonner ainsi vie à la société française.

La Monarchie incapable de se réformer

Une réforme profonde du corps politique est nécessaire ; la monarchie s'y essaie. Elle n'y parvient pas. Son pouvoir s'affaiblit encore par la crise financière : les dépenses publiques sont passées de 200 à 630 millions de

1728 à 1788. Les rentrées d'argent sont faibles ; c'est non seulement le fait d'un mauvais système, mais aussi le résultat d'un état social qui dispense de tout impôt les aristocrates, possesseurs parfois de gros revenus.

L'Administration, complexe et inadaptée, est devenue inefficace ; l'intendant sans appui s'est souvent laissé gagner par la noblesse de la région qu'il contrôlait. L'armée, instrument de répression entre les mains du roi, joue difficilement ce rôle depuis que les mêmes problèmes qui hantent la société civile la préoccupent : les petits nobles rejoignent les bourgeois dans l'opposition à un système qui leur refuse avec l'avancement toutes possibilités d'amélioration sociale ; tandis que, dans la troupe, les citadins, un peu plus nombreux que jadis, contestent la discipline « à la prussienne ».

La monarchie est d'essence aristocratique ; or, les réformes nécessaires passent par la destruction des privilèges aristocratiques. La monarchie ne pourra sortir de cette contradiction.

1.6. L'Aristocratie : l'impossible compromis

Des nobles encore riches...

La noblesse qui, avec le haut clergé, se livre à cette réaction aristocratique, à un exclusivisme nobiliaire qui réserve les places dans l'État, est un ordre encore riche. Elle détient une part importante du sol : 22 % dans le Nord, 31 % dans le Pas-de-Calais, 40 % en Brie. Elle possède des seigneuries qui sont un ensemble de droits assurant un prélèvement sur la récolte du paysan. Elle exerce encore parfois un pouvoir de commandement et intervient dans les échanges.

Disposant d'un surplus appréciable de denrées, des nobles réalisent, au cours du siècle, sur un marché à la hausse, où ils vendent les premiers, des profits non négligeables. Certains, comme ceux qui sont établis autour de Toulouse ou dans quelques parties de Bretagne, gèrent bien leurs terres et participent aux affaires de la bourgeoisie. Le comte de Tessé, qui est le plus grand seigneur et le plus grand propriétaire en valeur du futur département de la Sarthe, a aussi des mines, et le revenu

de tous ses biens s'élèvent à 202 017 livres ! Le minimum vital d'une famille ouvrière est estimé alors à 500 livres.

Les témoignages ne concourent pas tous pour nous montrer une noblesse effrayée, en son entier, par la perte du privilège fiscal. Certains nobles se rassurent de la prise de position d'une partie de la bourgeoisie, qui reconnaît les droits féodaux comme une propriété ; en tant que telle, ceux-ci ne pourront pas être supprimés, comme des paysans le réclament, sans qu'il y ait rachat.

...Quoique menacés d'appauvrissement

Mais cette noblesse connaît aussi, dans son ensemble, un appauvrissement « relatif ». Ses sources de richesses fournissent moins et moins vite que celles de la bourgeoisie. Les dépenses nombreuses, pour qui doit tenir son rang, sont plus élevées. Il y a ainsi dans la noblesse, à côté des riches, des pauvres. Toute « une plèbe nobiliaire » (Mathiez) attachée à des privilèges qui lui permettent seuls de subsister. Les riches, quant à eux, ne songent qu'à utiliser le tiers état pour mieux brider la monarchie. Il ne peut y avoir de compromis à long terme

entre les ordres. L'entente ne durera que le temps de la révolte de l'aristocratie.

Après Tocqueville, Albert Mathiez et Georges Lefebvre ont souligné l'importance de cette révolte. Celle-ci bloque toute réforme véritable, résiste victorieusement au roi, mais finit, en ouvrant la voie au tiers état, qui s'en dissocie, par se retourner contre ses promoteurs.

La Noblesse de robe : opposée au roi mais conservatrice

Quant à la noblesse de robe, elle n'obéit plus au roi depuis l'époque de Louis XV, mis à part un intermède de quelques années, lorsque Maupeou a renvoyé le parlement. Or, cette noblesse de robe, qui n'hésite pas à faire grève ou à démissionner en bloc pour protester contre l'autorité royale, monopolise des charges que la machine monarchique se devait d'assumer pour faire respecter le pouvoir du roi dans l'ensemble du royaume.

La fermentation liée au jansénisme et la prétention des cours de représenter le peuple ont amené les parlements à constituer une opposition conservatrice au

pouvoir royal. Opposition réelle car les magistrats affirment représenter les sujets pour contrebalancer le pouvoir d'un roi qu'ils jugent trop indépendant, et ils font appel à de très vieux souvenirs, comme ceux des champs de Mars carolingiens, pour démontrer que le roi ne peut se passer d'eux. Opposition conservatrice pourtant, car si les parlements font souvent bloc contre le roi, ils s'élèvent tout autant contre l'idée des états généraux, en tout cas jusqu'à la veille de leur convocation, quand celle-ci devient évidente : ils estiment être les seuls qualifiés pour parler au nom du peuple. Leur opposition devient subversion : par leur capacité à propager leurs propres thèses dans le public, par exemple en publiant sous forme de brochures les remontrances qu'ils adressent au roi lors des enregistrements de textes législatifs, ils répandent de façon efficace l'irrespect du pouvoir monarchique.

1.7. La « Féodalité d'Ancien Régime »

Il y a donc coïncidence entre une crise conjoncturelle de l'économie et une crise plus profonde des structures sociales et politiques d'un royaume gouverné par un roi faible.

La « féodalité d'Ancien Régime », selon l'expression de l'historien Albert Soboul, qui veut ainsi marquer la différence avec la féodalité médiévale, opprime l'énergie et les capacités d'invention du tiers état. La bourgeoisie se plaint du système des « métiers », qui entrave les initiatives, interdit la création et empêche le patron de discuter librement avec le compagnon de la rémunération de son travail. Déjà Turgot, en 1775, remarquait que, « dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice des différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communauté qui peuvent, seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets du commerce particuliers dont ils ont le privilège exclusif ; en sorte que les sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi pénibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter

leur commerce ou leur atelier ou même pour subsister se trouve consommée en pure perte ».

Quant au travail, l'intendant Trudaine reconnaissait, en 1768, que « le juste milieu à prendre ne peut se trouver que dans la libre concurrence entre les maîtres qui achètent le travail et les ouvriers qui le vendent ». Les commerçants dénoncent aussi les barrières douanières qui parsèment le royaume et la gêne apportée par certains seigneurs à la constitution d'un vaste marché.

La Servitude de la terre

Mais la « féodalité d'Ancien Régime », c'est surtout la servitude de la terre, sur laquelle pèsent les rentes foncières inaliénables, les redevances perpétuelles, « les lods et ventes » et les dîmes. Or, la France, à l'encontre de l'Angleterre, par exemple, ou des pays de l'Europe de l'Est, est caractérisée par l'existence d'une catégorie nombreuse de paysans qui sont propriétaires de terres et qui ont à payer ces droits. Sont-ils lourds à la veille de la Révolution ?

Appauvris, certains nobles entreprennent une réaction seigneuriale qui, par la révision des « terriers »,

tend à une mise à jour des droits tombés en désuétude. Pour juger du poids réel de cette « féodalité » sur le paysan, on recourt, de nos jours, à des sources qui ne sont pas toujours les mêmes et qui parfois présentent mieux le poids soutenu par la terre que la dimension sociale du phénomène. Ce qui compte, c'est l'évaluation de la charge par rapport au revenu du paysan. Les réponses ne sont donc pas toujours toutes utilisables. Quand elles le sont, elles donnent l'impression d'une très grande variabilité de région à région et à l'intérieur de chaque région, dans un même terroir. La charge, souvent lourde, est d'autant plus insoutenable en années de disette. C'est pour s'en débarrasser que les paysans vont pénétrer, au côté des populations urbaines, dans une révolution bourgeoise qui, comparée à celle que connurent d'autres pays comme l'Angleterre et l'Amérique, acquiert ainsi sa spécificité.

2. 1789 : De Versailles à Paris

2.1. Spécificité de la Révolution française

En 1955, un Américain, Robert R. Palmer, et un Français, Jacques Godechot, étudiant la Révolution française, ont conclu que, pour mieux la comprendre dans

ses origines comme dans son déroulement, il fallait la replacer dans le cadre d'une « Révolution atlantique ». La Révolution française s'inscrit en effet dans une chaîne de révolutions animées à des degrés divers par la bourgeoisie et qui se déroulent presque toutes en Europe occidentale et en Amérique : révolution américaine (1770-1783) ; troubles révolutionnaires en Irlande et en Angleterre (1780-1783) ; révolution aux Provinces-Unies (1783-1787) ; révolution aux Pays-Bas autrichiens (1787-1790) ; révolutions démocratiques à Genève (1766-1768 et 1782) ; révolution en France (1787-1815) ; révolution polonaise (1788-1794) ; reprise de la révolution belge avec l'aide de la France (1792-1795) ; révolution en Allemagne rhénane avec l'aide de l'armée française (1792-1801) ; reprise de la révolution à Genève (1792-1798) ; révolution dans divers États italiens (1796-1799).

Mais la thèse estompe les caractères spécifiques de la Révolution française. Si cette dernière ne peut s'isoler du reste de l'histoire européenne, elle est le produit d'une société particulière. Dans les autres pays, les conditions existent pour que la bourgeoisie parvienne à un

compromis avec ses ennemis d'hier, pour que soit ainsi sauvée une partie de l'ancien mode de production et pour que se construise une démocratie favorable aux possédants. En France, au contraire, si « la bourgeoisie se serait contentée d'un compromis qui l'eût associée au pouvoir, l'aristocratie s'y refusa. Tout compromis achoppait à la féodalité » (A. Soboul).

En face de la résistance de la noblesse, il y a aussi la volonté des paysans d'en finir avec les survivances de la féodalité. L'alliance nécessaire de la bourgeoisie avec les populations urbaines et rurales conduit à l'élaboration d'une démocratie plus large et plus ouverte que dans les autres pays où s'était établi ce régime. C'est notamment cette poussée populaire qui fait de la Révolution française la Révolution de la liberté et de l'égalité.

2.2. Les États généraux

Pourquoi les États généraux

Lorsque le roi réunit les états généraux à Versailles, à partir du 5 mai 1789, il renoue moins avec une institution tombée en désuétude depuis 1614 qu'il n'ouvre des voies inédites à la vie politique française, tant les habitudes d'organiser une telle Assemblée sont oubliées et tant cette réunion entraîne un débat inhabituel dans le pays.

Les représentants des trois corps, ou « états », ont été élus au printemps (mars-avril) – in extremis, le tiers état (les roturiers) a obtenu un nombre de députés double de celui de la noblesse ou du clergé –, mais rien n'a été prévu pour organiser les votes par la suite, et aucune question précise n'a été inscrite à l'ordre du jour. En outre, chaque communauté paroissiale et chaque corps de métier ont été appelés à rédiger des cahiers de doléances, dont les synthèses doivent être apportées à Versailles par les députés, élus au terme d'élections en cascade (suffrage à deux ou trois niveaux). Cependant, toute la société

française est alors traversée par l'espoir de changements importants dans la marche du royaume.

La convocation des états généraux a été décidée le 8 août 1788 ; elle consacre en fait l'échec du gouvernement, qui n'a pas pu faire face au déficit croissant du Trésor royal, ni trouver les appuis politiques nécessaires au lancement d'une nouvelle collecte des impôts. L'échec est d'autant plus grave que la crise économique frappe de plus en plus les Français, et que la police ne réussit pas à maintenir le calme dans les rues de Paris. En avril 1789, une émeute subite contre un manufacturier, Réveillon, a causé la mort de plusieurs centaines de personnes, avant que l'ordre ne soit difficilement rétabli (→ affaire Réveillon).

Ouverture des États généraux : des aspirations divergentes

Les quelque 1 150 députés arrivent à Versailles, non sans une certaine angoisse – beaucoup de provinciaux sont ignorants de la cour et de Paris, et ont du mal à trouver où se loger. Ils attendent en général beaucoup de ces états généraux, pour lesquels ils ont été élus au terme de réunions nombreuses, et parfois de luttes vives, qui leur ont donné le sens de leurs responsabilités. Chacun se sent investi d'une mission nouvelle, mais tous ne partagent pas, évidemment, les mêmes objectifs. En Bretagne, les députés du tiers se sont affrontés aux nobles, qui ne voulaient ni modifier l'autonomie de la province ni perdre leur prééminence politique, et qui, après une rixe ayant entraîné mort d'homme (janvier 1789), ont fini par boycotter les élections aux états. Dans le Dauphiné, des mouvements de protestation avaient posé dès 1788 les revendications d'une Constitution écrite et d'une égalité devant l'impôt ; la population des villes avait appuyé ces demandes, manifestant violemment

contre les troupes du roi (→ Journée des tuiles, à Grenoble, le 7 juin 1788).

Une partie de la noblesse est venue aux états généraux pour réaffirmer le rôle politique éminent dont elle estime avoir été dépossédée par l'entourage du roi. Elle veut bien accepter des réformes si ses privilèges politiques ne sont pas remis en cause. À l'occasion des élections, elle a déjà rejeté dans le tiers état nombre d'anoblis récents. Certains nobles ont lutté tant qu'ils ont pu contre le doublement des députés du tiers, finalement décidé par le roi et son ministre Necker. Les pamphlets hostiles aux aristocrates ont donc fleuri, comme celui publié par l'abbé Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état ?* qui réclame que les roturiers soient reconnus comme seuls représentants de la nation. Les querelles commencent aussitôt entre représentants des divers ordres, qui sont différenciés par leurs habits et par leur place dans la salle des Menus-Plaisirs : les aristocrates sont proches du roi, tandis que les roturiers ne peuvent pas l'entendre.

Le mécontentement s'accroît lorsque Louis XVI et ses ministres, négligeant les prétentions réformatrices de

nombreux députés, assignent comme objectif essentiel aux états généraux un accroissement des impôts. Les jours suivant la séance d'ouverture, tandis que le roi pleure la mort de son fils, le dauphin Louis (1781-1789), et qu'aucune directive ne vient encadrer les travaux des députés, les antagonismes se fixent sur la vérification des mandats – le tiers voulant une vérification commune qui permette de valider le vote par tête (et non par ordre entier).

2.3. L'Assemblée nationale

Le Tiers état seul représentant de la nation

Le blocage est dénoué le 17 juin, lorsque le tiers état se proclame seul représentant de la nation et prend le nom d'« Assemblée nationale », qu'il déclare ouverte aux députés des autres corps. L'Assemblée s'arroge aussitôt le pouvoir de consentir à tous les impôts, déniait au roi le droit d'exercer son veto sur les décisions qu'elle avait prises et qu'elle prendrait par la suite. Devant ce coup de force, qui rallie une majorité des membres du clergé et quelques nobles libéraux, les nobles intransigeants se liguent avec le roi.

Le Serment du jeu de paume

20 juin, les députés du tiers trouvent la porte de leur salle fermée ; ils se réunissent alors dans la salle du Jeu de paume, où ils prêtent serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au royaume. L'épreuve de force est commencée. Quelques jours plus tard, à la séance du 23 juin, le roi somme les députés de délibérer par ordre, séparément; à l'ordre de dispersion donné par le maître de cérémonies, le comte de Mirabeau répond, selon la légende, par la formule célèbre : « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force de baïonnettes ! »

Le renvoi de Necker

Le 27 juin, Louis XVI fait mine de céder en invitant les ordres privilégiés à se joindre à l'Assemblée nationale. Mais, le 26 juin, il fait venir des troupes (20 000 hommes de régiments étrangers) sur la capitale, puis renvoie ses ministres jugés trop libéraux, parmi lesquels Necker, contrôleur des Finances, congédié le 11 juillet. La peur d'une répression militaire gagne les députés et les

Parisiens, qui se heurtent dans les jardins des Tuileries aux soldats du régiment Royal allemand commandé par le prince de Lambesc, accusés d'avoir tué des manifestants.

La Prise de la Bastille

L'effervescence grandit, les Parisiens vont chercher des armes, en trouvent au Châtelet et viennent, le 14 juillet, se masser aux portes de la prison royale de la Bastille. Après de longues heures d'échanges de coups de feu et de négociations confuses, la foule s'empare de la forteresse redoutée et en tue le gouverneur. Le roi avalise cette violence en se rendant à l'Assemblée, le lendemain 15 juillet, pour annoncer le retrait des régiments étrangers de la capitale ; le 17, il se rend à Paris et accepte la cocarde tricolore des mains du député Bailly, président de l'Assemblée nationale, qui vient d'être élu maire de la Commune de Paris. Pendant ce temps, la renommée des « vainqueurs de la Bastille » gagne la France entière. La force l'a emporté, venant au secours des réformateurs.

2.4. La Grande peur et ses conséquences

Dans tout le pays, ce choc ébranle les autorités. Les partisans des réformes (qui s'appellent entre eux les

« patriotes ») prennent le pouvoir dans les municipalités urbaines et, parfois, chassent les troupes stationnées dans les châteaux royaux. Dans les campagnes, des rumeurs incontrôlées poussent les ruraux à s'armer contre de mystérieux « brigands », accusés de brûler les récoltes. Ils forment des attroupements qui s'en prennent aux propriétaires, détruisent des titres de propriétés, dévastent des logis seigneuriaux, molestent des personnes jusqu'à parfois les tuer.

Les événements parisiens, aussi inquiétants que prometteurs, trouvent manifestement un écho qui témoigne des attentes et des craintes des ruraux français, lesquels espèrent souvent la fin des impôts, celle de la police des blés, et des terres à acheter ! Cette manifestation de psychose collective, que l'on a appelée la « Grande Peur », se répand du 20 juillet au début d'août dans presque toute la France – n'y échappent guère que la Bretagne, l'ouest de l'Aquitaine, la Lorraine et l'Alsace.

La Nuit du 4 Aout 1789

Elle provoque en retour, à Versailles, au sein des ordres privilégiés, le sentiment qu'il faut abandonner d'urgence des principes devenus caducs. Le 4 août, sous la poussée d'une poignée de nobles libéraux (dont le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon), et dans l'effusion générale, l'Assemblée décrète la fin des privilèges et la destruction complète du régime féodal.

D'un seul coup, sans aucune préparation, toutes les habitudes sociales sont jetées à bas dans la confusion. Le clergé perd ses ressources (en l'occurrence son impôt, la dîme), et les seigneurs lâchent leurs droits honorifiques, obtenant toutefois que leurs droits de propriété soient rachetables. Évidemment, l'abolition des privilèges mécontente toute une partie de la noblesse, dont certains représentants éminents (comme les frères du roi) émigrent ; mais elle déçoit également les paysans, qui comprennent que leurs charges ne sont qu'allégées.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Cette liquidation du passé débouche logiquement sur la recherche de nouvelles bases sociales. Une discussion complexe s'engage sur une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (dans le sillage des déclarations adoptées par les États américains quelques années plus tôt) ; elle est votée le 26 août. Placée sous les auspices de l'« Être suprême » (principe supérieur de raison et de vertu), la France admet dorénavant que tous ses habitants sont « libres et égaux en droits » et qu'ils détiennent la souveraineté du pays. Louis XVI devient « roi des Français », la religion catholique perd son statut de religion d'État : l'Assemblée nationale a ainsi réalisé une véritable révolution politique.

Louis XVI prisonnier du peuple de Paris

Pourtant, rien n'est réglé. La cour résiste, la reine Marie-Antoinette jouant un rôle manifeste dans ce refus. Des troupes sont rappelées autour de Paris ; certains officiers sont accusés d'avoir foulé aux pieds la cocarde tricolore – mêlant les couleurs bleue et rouge de la capitale à la couleur blanche de la royauté –, qui est devenue l'emblème des patriotes après le 14 juillet. Dans le camp opposé, les députés de l'Assemblée nationale ont réussi, difficilement, à faire accepter l'idée que le pouvoir législatif soit exercé par une Chambre unique et n'ont accordé au roi qu'un droit de veto « suspensif » par rapport aux décisions de la Chambre (septembre 1789). Le roi repousse la signature des décrets qui promulguent ces changements, alors que la crise économique frappe toujours le petit peuple, qui ne mange pas à sa faim.

Une foule de Parisiens et de Parisiennes se rend au château de Versailles et l'envahit, le 5 octobre, tuant quelques soldats. Au soir du 6, après avoir avalisé les mutations politiques, le roi est contraint de revenir à Paris

avec le cortège des émeutiers. Désormais, Louis XVI peut se considérer – c'est le point de vue qu'il adoptera – comme prisonnier du peuple de Paris.

Ainsi, en quelques mois, la violence a fait basculer la France dans une aventure politique dont les enjeux sont énormes et les règles inconnues. À partir d'octobre 1789, les Français vont prendre conscience d'être entrés dans une ère nouvelle, qui dépasse les débats sur la monarchie constitutionnelle : la Révolution.

Considérations autour de la Révolution

La Révolution française, période de profondes transformations politiques et sociales qu'a connu la France de 1789 à 1799. La Révolution a notamment provoqué le renversement de la monarchie et l'établissement de la république. Par son retentissement et ses développements, elle constitue un événement majeur de l'histoire française.

Depuis deux siècles, la Révolution a fait l'objet de diverses interprétations, chaque époque y projetant ses problèmes. Au XIXe siècle, les analystes ont insisté sur son apport politique et intellectuel: l'avènement de la liberté, de la démocratie et de la laïcité. A partir de la fin du siècle du XIXe et sous l'impulsion de la pensée sociale et de Jean Jaurès, l'accent a été mis sur ses avancées et même, ses anticipations sociales. Le rôle des classes populaires y a été progressivement valorisé par rapport à celui de la bourgeoisie.

Au XXe siècle, la gauche socialiste et communiste a mis en avant les transformations économiques

(émergence du capitalisme) et sociales (émancipation de la paysannerie, qui devient propriétaire, rôle accru des classes populaires urbaines, etc.). Cette interprétation a ensuite été développée par les historiens Ernest Labrousse et Albert Soboul.

La première critique de certains historiens contemporains proposant une relecture de la Révolution (François Furet, Denis Richet), a souligné le dérapage de la fin de la constituante.

La Révolution aurait pu déboucher sur une monarchie parlementaire et une hégémonie de la bourgeoisie: la guerre, les conflits au sein du camp révolutionnaire ont conduit à la surenchère et à l'aventure avec le radicalisme populaire. Une deuxième critique insiste sur le rôle central du problème politique et de la légitimité du pouvoir (comment remplacer la souveraineté du roi), qui n'est résolu qu'un siècle plus tard, avec l'avènement de la IIIe république. Ce point de vue tend à minimiser l'œuvre de la Révolution: la mutation de la société, la libération économique, etc.

Les causes de la Révolution

Il est nécessaire de distinguer les causes immédiates et les causes profondes de la Révolution française.

A) Les causes profondes

1- Les contradictions sociales

Le principe fondamental régissant l'ordre social de l'ancien régime est l'organisation en trois ordres distincts, inégaux devant la loi et l'impôt.

La noblesse (400 000 membres) et le clergé (115 000 membres), très minoritaires, bénéficient de nombreux privilèges symboliques et substantiels par rapport au tiers état (25,5 millions de personnes). Chacune de ces classes est elle-même profondément divisée. Dans les rangs de l'aristocratie, la noblesse d'épée - de très ancienne lignée - méprise la noblesse de robe, anoblée par faveur royale. La noblesse de province (petits seigneurs souvent appauvris et parlementaires des villes) accuse l'aristocratie de cour d'accaparer les avantages. Il est de même au sein de l'Eglise, où (séculiers, curés, vicaires, religieux), issus du tiers état et souvent misérables.

Le tiers état est constitué d'une immense majorité de paysans, mais comprend également des artisans et des bourgeois (roturiers).

L'un des principaux ferments de tension sociale à la fin du XVIII^e siècle est la persistance d'une société rurale à structure féodale, alors que le début d'une révolution industrielle a engendré l'apparition d'une bourgeoisie urbaine. L'ascension de cette classe bourgeoise est souvent freinée par les privilèges de la noblesse. Cette force montante, qui dispose déjà du pouvoir économique, cherche à s'arroger le pouvoir politique pour imposer un cadre économique libéral qui lui soit favorable.

2- Une organisation archaïque des finances.

A la fin du XVIII^e siècle, les finances publiques sont organisées selon un système archaïque, sans aucune prévision budgétaire. Le roi se fait avancer les sommes nécessaires au budget de l'Etat par les fermiers généraux, lesquels se remboursent ensuite en levant l'impôt. Outre les trois impôts directs (taille, capitation, vingtièmes), il existe plusieurs impôts indirects, notamment la gabelle (sur le sel), les aides (sur les boissons) et les traites (droits

de douane). Une répartition totalement arbitraire, suivant les classes et les régions, explique la persistance des déficits et l'accroissement de la dette. La masse paysanne dans son ensemble est écrasée par la charge des impôts, tandis que la bourgeoisie supporte de moins en moins toutes les taxes qui grèvent son activité. La noblesse et l'Eglise bénéficient de nombreux privilèges et exemptions. Toutes ces survivances du féodalisme volent en éclats dans la nuit du 4 août 1789.

La pratique du pouvoir monarchique par Louis XV et Louis XVI a tendance à évoluer vers un "despotisme", faisant appel à des ministres cherchant aux réformes économiques et sociales. Mais les fondements de l'autorité du roi demeurent de caractère absolu et de nature autoritaire.

La France est un Etat fortement centralisé, mais sans aucune homogénéité administrative et juridique; le droit romain s'impose dans le sud, alors que le Nord vit suivant un droit coutumier. Les impôts, les lois, les systèmes de mesure varient d'une région à une autre. Enfin, les barrières douanières dont doivent s'acquitter les

marchands à chaque fois qu'ils pénètrent, dans une région constituent un frein aux échanges.

3- Les changements culturels

On a depuis longtemps imputé les fondements philosophiques de la Révolution à Voltaire et à Rousseau. Les idées des lumières ont progressivement pénétré toutes les couches de la société. Le rationalisme et le progrès, l'aspiration à plus de liberté et d'égalité se répandent partout, y compris dans l'aristocratie. Mais la société d'ordre reste accrochée à ses privilèges et, dans certaines campagnes, on assiste même à une aggravation du régime seigneurial de la part des petits nobles, souvent appauvris.

Dans un tel contexte, la nécessité d'un changement est ressentie par tous. La France semble mûre pour une réforme de la monarchie. Mais la Révolution va manifester une conjonction chaotique de plusieurs mécontentements: celui, traditionnel et violent, des émeutes populaires; celui, nouveau, des "talents" inemployés, qui forment une sorte de prolétariat intellectuel, bloqué dans son désir d'ascension sociale.

B) Les causes immédiates

Depuis 1776, la France est sortie du cycle de croissance entamé en 1730. L'accroissement des dépenses de l'Etat, en particulier militaires avec la participation à la guerre de l'indépendance américaine (1775-1782), a alourdi la dette publique au point que la monarchie parvient à peine à payer les intérêts. Les solutions envisagées par des ministres éclairés et résolus (Turgot, Necker, Calonne) de Louis XVI impliquent toutes la fin des privilèges fiscaux et donc une forte contribution des classes exemptées. Tous se heurtent à la résistance de l'aristocratie, fortement attachée à ses privilèges.

En août 1774, Louis XVI nomme l'économiste libéral Jacques Turgot contrôleur général des finances. Il tente d'unifier le système des impôts et de libéraliser le commerce. La plupart de ses réformes sont annulées, et Turgot est acculé à la démission en 1777 par la faction la plus conservatrice de la noblesse et du clergé, soutenue par la reine Marie-Antoinette. Son successeur, le financier Jacques Necker, n'a guère le temps de mettre en œuvre son programme d'économie budgétaire et

d'élargissement de l'assiette fiscale avant sa chute, en 1781. Il acquiert néanmoins une certaine popularité en publiant un rapport sur les finances royales, qui révèle le coût élevé des privilèges.

Aux difficultés économiques et financières s'ajoute une crise agricole provoquée par une série de mauvaises récoltes. Après les rigueurs de l'hiver 1788, le pays connaît une pénurie de blé. En outre, la crise industrielle provoquée par l'arrêt des importations espagnoles et laine et de drap, ainsi que par l'ouverture du marché français aux produits anglais, en 1786, entraîne la fermeture de nombreuses usines. La misère populaire augmente, tandis que le nombre croissant de vagabonds génère un climat d'insécurité dans les campagnes.

Le projet de réforme de l'intendant des finances Calonne, en 1786, prévoit la création d'une subvention territoriale pesant sur tous les propriétaires quelle que soit leur classe. Il est rejeté par l'Assemblée des notables, en 1787. Le conflit entre les parlements, composés de nobles, et le gouvernement dégénère en révolte. Les nobles en appellent à l'opinion publique pour réclamer la

convocation d'états généraux (Assemblée réunissant les représentants du clergé, de la noblesse et du tiers état) et fomentent de véritables émeutes qui plongent le pays dans l'anarchie pendant près d'un an (journée des tailles à Grenoble, le 7 juin 1788). Leur but est en fait de déconsidérer le roi pour lui imposer un pouvoir aristocratique.

1- Les prémices de la Révolution

En 1788, sous la pression de l'opinion, Louis XVI se résout à convoquer les Etats généraux, qui n'ont plus été réunis depuis 1614. Lors de la campagne précédant les élections aux états généraux, la censure est suspendue, et un flot de pamphlets exprimant des idées inspirées des lumières circule. Dans toutes les paroisses de France, des cahiers de doléances adressés au roi sont rédigés. Necker, rappelé par Louis XVI en 1788, obtient le doublement de la représentation du tiers état (en majorité des bourgeois), qui doivent disposer d'autant de députés que la noblesse et le clergé réunis.

- Les Etats généraux

Les Etats généraux se réunissent à Versailles le 5 mai 1789 et très rapidement se pose la question du mode de scrutin. Les privilégiés réclament un vote par ordre, leur assurant d'imposer leur point de vue, tandis que le tiers état exige un vote par "tête", lui garantissant la majorité. L'impasse de procédure, et l'épreuve de force, dure six semaines et, le 17 juin, le tiers état se proclame Assemblée nationale. Il est rejoint le 19 par la majorité des représentants du clergé (en grande partie des curés) conduits par Emmanuel Joseph Sieyès et par un groupe de nobles libéraux menés par le comte de Mirabeau (élu du tiers état). Méfiante à l'égard du gouvernement royal, qui a apporté son soutien à la noblesse et au clergé, l'Assemblée nationale se déclare seule habilitée à lever les impôts. En guise de représailles, Louis XVI lui supprime sa salle de réunion, la seule des Menus plaisirs. L'Assemblée nationale réplique, le 20 juin, en se réunissant dans une salle de jeu de paume, à Paris, où elle jure solennellement de ne pas se séparer avant d'avoir

donné une constitution à la France (*voir* serment du jeu de paume).

2- La rébellion ouverte

La défiance des députés envers les décrets royaux et les mouvements de mutinerie dans l'armée conduisent le roi à capituler. Après avoir tenté, en vain, de revenir à la représentation en trois ordres, le 27 juin 1789, Louis XVI invite la noblesse et le clergé à rejoindre l'Assemblée nationale, qui s'érige en Assemblée nationale constituante le 9 juillet. Cédant aux pressions de la reine et son frère le comte d'Artois, Louis XVI appelle plusieurs régiments étrangers loyalistes, qui viennent stationner à Paris et à Versailles. Le 11 juillet, il renvoie le très populaire Necker. Le peuple de Paris réagit à ce qu'il prend pour une provocation par des émeutes, qui commencent le 12 juillet. Le 14 juillet, la prison royale de la Bastille, symbole du despotisme des borbons, est prise d'assaut (*voir* prise de la Bastille).

Le roi rappelle Necker le 16 juillet et, le 17, il se fait présenter par Bailly, à l'hôtel de Ville, la cocarde tricolore (bleu, blanc, rouge), nouveau symbole de la

nation. Inquiets de la tournure des événements, le comte d'Artois et d'autres grands du royaume, les premiers émigrés de la Révolution, quittent le pays ce même jour.

La bourgeoisie parisienne, craignant d'être débordée parla "populace", a établi en hâte le 13 juillet un pouvoir municipal provisoire et organisé une milice populaire, qui prend le nom de garde nationale. L'exemple de Paris est bientôt imité partout en France, et la Garde nationale est placée sous le commandement du marquis de la Fayette, qui s'est déjà illustré durant la guerre de l'indépendance américaine. Incapable de refouler la marée montante de la révolte, Louis XVI retire ses troupes.

3- L'Assemblée nationale constituante

Depuis plusieurs années, la misère et la disette ont accru la brigandage et le vagabondage dans les campagnes françaises. Les événements de Paris et la crise politique amplifient le sentiment d'insécurité et sont à l'origine de la Grande Peur, qui se répand dans tout le pays (à l'exception de la Bretagne, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Gascogne et d'une partie du Languedoc) à partir du 20 juillet 1789. Les paysans prennent les armes

pour se défendre contre la menace supposée et, la crainte passée, se tournent contre la noblesse pour détruire les traces écrites des droits féodaux, allant parfois jusqu'à incendier les châteaux.

Inquiète de voir le mouvement lui échapper, la bourgeoisie possédante décide de reprendre ces revendications à son compte.

Dans la nuit du 3 au 4 août 1789, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie du parti patriote votent l'abolition des privilèges (corvée, servitudes personnelles) et le rachat des autres droits seigneuriaux. Dans les jours suivants, l'Assemblée proclame l'égalité des peines, la libre admission à tous les emplois, l'abolition des dîmes levées par l'Eglise, de la vénalité des charges et de tous les droits féodaux.

Dans la foulée, elle décide de placer en préambule de la future constitution une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Inspiré de la philosophie des lumières et conçu sur le modèle du préambule de la constitution des Etats-Unis, ce texte est voté le 26 août. Les idéaux révolutionnaires sont résumés sous la formule

"liberté, égalité, fraternité". Tandis que l'Assemblée constituante délibère, la population de Paris, affamée et alarmée par des rumeurs de conspiration royaliste, réclame du pain et s'agite. Des récits rapportant qu'au cours d'un banquet, à Versailles, la cocarde tricolore a été piétinée, font monter la tension. Les 5 et 6 octobre, une foule de parisiens, principalement des femmes, marchent sur Versailles et font siège du palais royal.

Louis XVI et sa famille sont secourus par La Fayette, qui, à la demande des émeutiers, les escorte jusqu'au palais des Tuileries, où ils s'installent. Après cet épisode, les membres les plus conservateurs de l'Assemblée constituante, qui a suivi le roi à Paris, remettent leur démission. Dans la capitale, la pression des citoyens s'accroît tant sur la cour que sur l'Assemblée.

La tendance la plus radicale domine de plus en plus à l'Assemblée, mais l'objectif premier, une monarchie constitutionnelle, est maintenu.

L'Assemblée consacre la fin de l'année 1789 au vote des lois sur l'élection, le découpage administratif et les questions financières. Les provinces abolies sont

remplacées par un découpage en quatre-vingt-trois départements. Les titres héréditaires sont bannis, un jury populaire est institué pour les procès criminels, et une refonte complète des lois françaises est entreprise. En instaurant des conditions de propriété pour accéder au droit de vote, la constitution réduit l'électorat aux classes moyenne et supérieure. L'autorité législative est confiée à une Assemblée unique composée de 745 membres élus suivant un scrutin indirect. La première rédaction de la constitution reçoit l'approbation du souverain le 14 juillet 1790, au cours des cérémonies grandioses de la fête de la fédération, à Paris, auxquelles participent des délégations de tout le pays au Champs-de-Mars.

La suppression de la dîme et la "mise à disposition de la nation des biens du clergé" (2 novembre) exigent une redéfinition du statut de l'Eglise et de ses rapports avec l'Etat. Le 12 juillet 1790, est votée la Constitution civile du clergé, d'inspiration gallicane, destinée à être intégrée à la Constitution. L'organisation de l'Eglise est calquée sur celle du pays. Il doit désormais y avoir un seul évêque par département, au lieu de 134; archevêques

métropolitains, évêques et curés doivent être élus par des Assemblées électorales. Chacun doit recevoir de l'Etat un traitement. Cette Constitution civile du clergé est approuvée par le roi en l'état.

Pour éviter la banqueroute financière, l'Etat a été autorisé dès le mois de décembre 1789 à créer une formule qui devient papier-monnaie en mars avril 1790, l'assignant, garanti par les terres confisquées à l'Eglise, les biens nationaux, qui représentent un dixième de la superficie de la France.

Lasse d'attendre la consécration de la Constitution civile du clergé par le pape, l'Assemblée exige des ecclésiastiques un serment de fidélité à la nation, le 27 novembre 1790. Cette décision provoque une cassure profonde, imprévue et nullement inévitable, bien que la majorité des membres du bas clergé soit pourtant acquise à la Révolution, l'Eglise est divisée par un schisme. Les prêtres "constitutionnels" acceptent de prêter serment, tandis que les "réfractaires" continuent à ne reconnaître que l'autorité suprême du pape. La plupart d'entre eux prennent le parti de la contre-révolution. La population se

retrouve en position de choisir entre un bas clergé dont elle se sent proche et les idéaux de la Révolution. De cette décision date la fixation de la frontière idéologique et politique entre gauche et droite en France sur le problème de la laïcité.

4- L'échec du compromis

Les quinze mois séparant l'acceptation par Louis XVI du premier projet de constitution à l'achèvement de la version définitive enregistrent l'échec de la tentative de compromis entre le roi et la Révolution. Les rapports de force au sein du mouvement révolutionnaire évoluent sensiblement au profit des radicaux.

Les rumeurs faisant état de contacts réguliers entre Marie-Antoinette et son frère Léopold II, empereur du Saint Empire romain germanique, attisent la tendance radicale. Comme la plupart des autres monarques d'Europe, Léopold a recueilli les émigrés et ne fait pas mystère de son aversion envers la Révolution. La véritable rupture entre le peuple et la famille royale a lieu lorsque celle-ci tente de fuir à l'étranger; elle est arrêtée à Varennes, le 21 juin 1791. Déjà discrédité par son

hostilité manifeste à la Révolution, Louis XVI est ramené à Paris le 25 juin et suspendu provisoirement.

Au sein du camp révolutionnaire, la modification du rapport de force provient avant tout de la méfiance et du mécontentement des couches populaires exclues des élections.

Réclamant le droit de vote et surtout des mesures pour mettre fin à la misère, les classes populaires s'ancrent fermement dans le radicalisme. De plus en plus présent lors des débats de l'Assemblée, le peuple parisien exerce une pression sur les délibérations. Ce processus est accéléré par la création du club des Jacobins et de celui des cordeliers, qui, de Paris, font circuler les mots d'ordre révolutionnaires grâce à leurs ramifications dans tout le pays. Le vote de la loi Le Chapelier (14 juin), qui interdit aux "citoyens d'un même état ou profession" de se regrouper, affirme le caractère bourgeois de la Révolution.

Le 17 juillet 1791, les sans-culottes se rassemblent sur le Champ de Mars pour soutenir la pétition de certains membres des Clubs des Jacobins et des cordeliers où ils

réclament la déposition du roi. Sous les ordres de La Fayette, proche des monarchistes modérés, la Garde nationale ouvre le feu sur les manifestants. Ce bain de sang provoque une fracture définitive entre les classes populaires, favorables à l'instauration de la république, et la bourgeoisie. Les modérés, qui souhaitent une monarchie constitutionnelle, quittent le club des Jacobins et fondent le Club des feuillants.

Après avoir démis Louis XVI, la majorité modérée de l'Assemblée constituante, redoutant le désordre croissant, décide de réinstaller le roi sur le trône dans l'espoir de freiner la radicalisation de la Révolution et d'empêcher une intervention étrangère.

Très différente du projet initial, la Constitution est finalement adoptée le 3 septembre 1791 et acceptée par Louis XVI, qui prête serment le 14 et est immédiatement rétabli dans ses fonctions de "roi des Français". Le roi conserve l'autorité exécutive, mais ses moyens d'action sont strictement limités. Son pouvoir de veto est simplement suspensif, et l'Assemblée, souveraine et disposant d'un pouvoir prédominant, a un droit de regard

effectif sur la conduite des affaires étrangères. L'Assemblée constituante se sépare le 30 septembre.

5- La radicalisation de la Révolution

L'Assemblée législative est élue au cours de l'été 1791, tandis que Léopold II et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, se rencontrent à Pillnitz le 27 août et affirment leur soutien à la monarchie française. Cette menace à peine voilée à l'égard de la Révolution décuple l'ardeur des patriotes.

L'Assemblée législative, qui se réunit pour la première fois le 1er octobre 1791, est composée de 750 membres élus au suffrage censitaire, tous dépourvus d'expérience car les membres de la Constituante sont eux-mêmes décrétés inéligibles.

La nouvelle Assemblée est divisée en factions fortement opposées. Les plus modérés sont les feuillants, qui soutiennent la monarchie constitutionnelle prévue par la Constitution de 1791. Au centre, le groupe majoritaire est dépourvu d'opinion arrêtée et par conséquent ne dispose pas de l'initiative. La gauche comprend les Girondins (ou brissotins), qui demandent la

transformation de la monarchie constitutionnelle en une république fédérale, et les Montagnards, Jacobins et Cordeliers, favorable à l'établissement d'une république indivisible et fortement centralisée.

Unis provisoirement par leur conviction républicaine, Girondins et Montagnards font voter plusieurs textes importants, notamment l'obligation aux émigrés de rentrer avant le 1er janvier 1792 (9 novembre 1791), et la condamnation à des peines de prison ou de déportation pour le clergé réfractaire (29 novembre 1791).

Le veto émis par Louis XVI contre ces textes suscite toutefois une crise qui permet aux Girondins d'accéder au pouvoir, en mars 1792. Malgré l'opposition des Montagnards, en particulier de Maximilien de Robespierre, le cabinet girondin, dominé par Roland de la Platière, adopte une attitude belliqueuse à l'égard de Frédéric-Guillaume II de Prusse et de François II, empereur germanique, qui a succédé à son père, Léopold II, le 1^{er} mars 1792. Les deux souverains soutiennent ouvertement les activités des émigrés et l'opposition des propriétaires terriens féodaux d'Alsace aux lois

révolutionnaires. Dans le camp favorable à la guerre, on trouve aussi bien des monarchistes, qui espèrent la défaite du gouvernement révolutionnaire et la restauration de l'Ancien Régime, que des Girondins, lesquels veulent triompher définitivement des contre-révolutionnaires à l'intérieur et étendre la Révolution à l'Europe. Le 20 avril 1792, sur proposition de Louis XVI, l'Assemblée législative déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie (Léopold II en tant que souverain d'Autriche), entamant la longue période des guerres révolutionnaires.

6- La patrie en danger

Profitant des erreurs et des trahisons du haut commandement français, en majorité monarchiste, les armées autrichiennes remportent plusieurs victoires et pénètrent sur le sol français, suscitant une vive émotion. L'invasion de la France a des répercussions majeures sur le climat politique de la capitale. Le 11 juin 1792, le roi émet un veto au nouveau décret sur les réfractaires et à la création d'un camp de 20 000 fédérés aux portes de Paris. Deux jours plus tard, il renvoie le gouvernement girondin dirigé par Roland (13 juin), qui est remplacé par un

cabinet feuillant. Une semaine après la chute de Roland, la foule en colère envahit le jardin des Tuileries, résidence de la famille royale, mais Louis XVI maintient son veto. Le 11 juillet, après que la Sardaigne et la Prusse ont rejoint le camp de la guerre contre la France, l'Assemblée législative décrète la patrie en danger. Des renforts sont envoyés au front, et des volontaires de tout le pays arrivent à Paris. Le chant du contingent marseillais est popularisé et devient un hymne patriotique sous le nom de *Marseillaise*. Le 25 juillet, le commandant en chef allié, Charles William Ferdinand, duc de Brunswick, menace Paris d'une "subversion totale" si la famille royale est maltraitée. Ce manifeste ne fait qu'accroître la ferveur patriotique et le mécontentement populaire à l'égard de la monarchie. Le 10 août 1792, sous l'impulsion des Montagnards, des sans culottes parisiens et des volontaires nationaux en route vers le front ravagent les Tuileries et massacrent la garde suisse du roi. Louis XVI et sa famille se réfugient dans l'enceinte toute proche de l'Assemblée législative, qui décide de suspendre immédiatement la monarchie et place le roi en

détention dans la prison du Temple. Le même jour, les insurgés déposent le conseil de Paris, qu'ils remplacent par une commune insurrectionnelle, avec Pétion et Manuel à sa tête (*voir chute de la monarchie*).

Les Montagnards, sous la direction de l'avocat Georges Danton, dominant désormais la Commune et accroissent leur influence au sein de l'Assemblée législative. Celle-ci décide la tenue d'élections au suffrage universel masculin, destinées à réunir une nouvelle convention constitutionnelle. Signe de la radicalisation, un tribunal criminel extraordinaire est créé, et l'Assemblée décrète la déportation des réfractaires.

Entre le 2 et le 6 septembre, pris de panique devant l'avance des armées ennemies et les rumeurs de complot contre révolutionnaire, le peuple en armes massacre plus d'un millier de royalistes, prêtres réfractaires et détenus de droit commun dans les prisons de Paris et de certaines villes de province (*voir massacres de septembre 1792*). Les chefs montagnards, comme Danton ou Marat, encouragent ou laissent faire la tuerie, qui marque la première dérive de la Révolution vers la Terreur.

7- La convention girondine

Avec la chute de la monarchie, la guerre prend un caractère national et politique au lieu d'être un simple conflit entre princes. Le 20 septembre 1792, une armée de sans culottes commandée par le général Dumouriez stoppe à Valmy l'avance prussienne. La convention nationale fraîchement élue, qui se réunit le jour même de cette victoire éclatante, proclame la République le 21 septembre. Le 19 novembre, les Girondins font voter un texte promettant "fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté".

L'accord entre les principales factions de la Convention, les Girondins et les Montagnards, va à peine au-delà de ces premières mesures. Des dépêches optimistes arrivent presque chaque semaine des armées, qui ont pris l'offensive après la bataille de Valmy et se sont successivement emparées de Mayence, de Francfort, de Nice, de la Savoie et des Pays-Bas autrichiens notamment. Au même moment, la lutte s'intensifie à la Convention, la plaine oscillant entre un soutien aux Girondins, qui craignent l'influence de Paris et souhaitent

arrêter la Révolution et aux Montagnards, plus radicaux. Le premier bras de fer important est le procès de Louis XVI, que les Girondins veulent retarder. La majorité approuve la proposition des Montagnards de le juger pour trahison devant la Convention. Le 15 janvier 1793, par un vote quasi unanime, la Convention déclare le souverain coupable, mais se divise le lendemain sur la nature de la peine. Des lignes de clivage très nettes apparaissent condamnées à mort par une très faible majorité (387 voix contre 334), Louis XVI est guillotiné le 21 janvier.

L'influence des Girondins à la Convention nationale diminue sensiblement après l'exécution du roi. Leurs divisions internes au cours du procès atteignent irrémédiablement leur prestige, depuis longtemps au plus bas dans la population parisienne, laquelle leur préfère les Jacobins. Les Girondins subissent aussi les contrecoups des revers militaires essuyés par les armées françaises contre la coalition formée par l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'Espagne et plusieurs Etats italiens. Le 24 février 1793, la Convention vote la conscription de 300 000 hommes. Les émissaires dépêchés dans les

départements afin d'organiser la levée sont choisis parmi les Montagnards, creusant le fossé entre Girondins et masses populaires. En Vendée, des royalistes et des prêtres réfractaires savent exploiter le traumatisme causé par l'exécution du roi et l'hostilité des paysans à la conscription pour mener une révolte armée qui s'étend rapidement aux départements voisins.

Le 18 mars, Dumouriez est battu par les Autrichiens à Neerwinden et passe à l'ennemi.

Les Girondins tentent en vain de s'opposer aux propositions jacobines destinées à renforcer le pouvoir du gouvernement. Un tribunal révolutionnaire est institué le 10 mars pour juger les suspects et, le 6 avril, la Convention crée le Comité de salut public, organe exécutif de la République, et réorganise le Comité de sûreté générale.

La défection du chef de l'armée, l'extension de la guerre civile et l'avance des forces ennemies, qui envahissent à nouveau le territoire national, provoquent une crise à la Convention. La rivalité entre Girondins et Montagnards se fait de plus en plus acharnée. Les

Girondins tentent une contre-attaque maladroite en mettant en accusation Jean-Paul Marat, l'un des chefs montagnards les plus populaires et les plus radicaux, qui est acquitté triomphalement par le tribunal révolutionnaire le 24 avril.

8- La Terreur

Du 31 mai au 2 juin 1793, une insurrection de trente et une sections parisiennes, menée par le journaliste Hébert et d'autres radicaux, somme la Convention d'arrêter vingt-sept députés girondins ainsi que les ministres Lebrun-Tondu et Clavière (le premier est exécuté et le second se suicide). Les sans-culottes réclament une meilleure répartition des richesses et la poursuite de la déchristianisation. Ils constituent le principal soutien des Jacobins, prennent le contrôle du Comité de salut public le 10 juin, et en font le principal instrument de la dictature révolutionnaire après l'avoir totalement réorganisé. Trois jours plus tard, Jean-Paul Marat est assassiné par Charlotte Corday, une Girondine. L'indignation suscitée par ce crime élargit considérablement l'influence des Jacobins.

Le 24 juin 1793, la Convention promulgue une nouvelle Constitution faisant une large place à la démocratie directe, ainsi qu'une Déclaration des droits de l'Homme, d'inspiration plus sociale que la première mais jamais appliquée. Le 10 juillet, Danton est éliminé du Comité de salut public et, le 27, Robespierre y fait son entrée et en devient rapidement le membre le plus influent. En collaboration avec Louis Saint-Just, Lazare Carnot et Georges Couthon, il prend des mesures radicales pour sauver la révolution et anéantir ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. D'avril 1793 à juillet 1794, la Convention nationale renouvelle chaque mois les pouvoirs du Comité, lui met en place un régime de Terreur, instrument politique de la lutte contre les contre-révolutionnaires.

La situation militaire de la république est critique. Les monarchies européennes coalisées ont repris l'offensive sur tous les fronts. Condé-sur-l'Escaut (10 juillet), Mayence (23 juillet) et Valenciennes (28 juillet) tombent, et Toulon est assiégée par les britanniques. Un nouveau décret de conscription, publié

le 23 août, ordonne la levée en masse de toute la population mâle apte au service. Quatorze armées(750 000 hommes) sont constituées en hâte, équipées et expédiées au front. Les contre-révolutionnaires royalistes et catholiques contrôlent la majeure partie de la Vendée et de la Bretagne. L'insurrection fédéraliste s'étend, et plusieurs villes importantes, dont Caen, Lyon, Marseille et Bordeaux, sont aux mains des Girondins. En outre, le Comité doit faire face à une opposition interne croissante.

La loi des suspects, votée le 17 septembre 1793, permet d'étendre la Terreur. Le 16 octobre, la reine Marie-Antoinette est exécutée, et vingt et un dirigeants girondins de premier plan subissent le même sort le 31 octobre. La répression s'abat sur tous les royalistes, prêtre, Girondins et autres suspects d'activités ou de sympathies contre-révolutionnaires. Les tribunaux révolutionnaires fonctionnent de manière expéditive et envoient des milliers de personnes à la guillotine. A Paris, 2 639 personnes périssent sur l'échafaud d'avril 1793 à juillet 1794, dont la moitié au cours des deux derniers mois. En province, en particulier dans les régions

d'insurrection royaliste, les traîtres, avérés ou suspects, subissent un sort plus dur encore. En trois mois, sous la houlette de Jean-Baptiste Carrier, le tribunal de Nantes condamne à la guillotine plus de 8 000 personnes qui ont soutenu la rébellion vendéenne, et procède à des exécutions de masse par noyade.

Outre les 17 000 condamnations à mort prononcées dans toute la France par les tribunaux révolutionnaires, de nombreuses personnes meurent dans les prisons surpeuplées, ou sont sommairement exécutées. Le nombre total de victimes est estimé à près de 40 000. Tous les courants politiques et toutes les couches de la société sont touchés. Environ 8p.100 des condamnés par les tribunaux révolutionnaires sont d'origine noble, 6p.100 appartiennent au clergé, 14P.100 à la classe moyenne et 70p.100 sont des ouvriers ou des paysans accusés de désertion, d'accaparer des denrées, de rébellion et d'autres crimes. C'est le clergé catholique qui subit proportionnellement les pertes les plus importantes. L'anticléricisme s'exprime encore par l'abolition, en octobre 1793, du calendrier julien, remplacé par le

calendrier républicain. Sous l'impulsion de Robespierre, le Comité de salut public tente de réformer la France à partir d'un mélange d'humanitarisme fanatique, d'idéalisme social et de patriotisme. Pour établir une "République de la vertu", le comité encourage le culte de la Révolution prend des mesures contre la corruption et les accapareurs. Le 21 novembre, Robespierre prend position contre la déchristianisation, mais deux jours plus tard, la Commune de Paris décide de fermer toutes les églises et d'encourager activement le culte de la Raison, véritable religion révolutionnaire. Ce mouvement spontané de déchristianisation active s'étend rapidement à toute la France. Prise à l'instigation des chefs radicaux Chaumette et Hébert, cette décision accentue le fossé séparant les Jacobins centristes, menée par Robespierre, et les hébertistes "enragés", puissants à la Convention et au sein de la Commune de Paris.

Grâce à la levée en masse, la guerre contre la coalition tourne à l'avantage de la France. Le général Jean-Baptiste Jourdan bat les Autrichiens à Wattignies le 16 octobre 1793 et, avant la fin de l'année, les

envahisseurs sont repoussés au-delà du Rhin et Toulon libérée. A l'intérieur, le Comité de salut public est parvenu à mater les insurrections des royalistes et des Girondins.

9- Le paroxysme de la Révolution

Avec l'aide des dantonistes, Robespierre parvient à se débarrasser d'Hébert, qui est exécuté le 24 mars 1791 avec ses principaux partisans. Le 5 avril, c'est au tour de Danton et des indulgents, qui réclament la fin de la Terreur. A cause de ces purges et des représailles massives contre les tenants des deux camps, Robespierre perd le soutien de nombreux chefs jacobins, qui se sentent eux-mêmes menacés. Hostile à la déchristianisation et au culte de la Raison des hébertistes, il cherche à mettre en place un culte de l'être suprême (décret du 7 mai 1794), inspiré de la philosophie des lumières. Cette tentative pour réveiller le civisme et la morale républicaine se solde par un échec.

Une série de succès militaires, notamment à Fleurus (Belgique), le 26 juin, ouvre la voie à une deuxième conquête des Pays-Bas autrichiens. L'espoir d'une victoire

renaît dans l'opinion, et la politique quasi paranoïaque, maintenue par Robespierre, perd sa justification. La Terreur atteint son paroxysme à Paris durant l'été 1794, et le bain de sang finit par provoquer l'écœurement de nombreux révolutionnaires.

La tension croissante entre le Comité de salut public, où siège Robespierre qui néglige de plus en plus les séances de la Convention, et le Comité de sûreté générale tourne au profit de ce dernier. Ses membres impliqués dans la Terreur (Barras, Tallien, Billaud-Varenne) s'allient aux députés modérés de la Plaine. Le 27 juillet 1794(9thermidor), Robespierre, son frère, Saint-Just, Lebas et Couthon sont décrétés d'arrestation et échouent dans leur tentative d'insurrection de la Commune de Paris. Arrêtés au cours de la nuit, ils sont exécutés le 28 juillet au soir. Dans les jours qui suivent, plus d'une centaine de leurs partisans subissent le même sort. Le 9thermidor an II marque un tournant décisif de la Révolution. La fin de la "République de la Vertu", rêvée par Robespierre, entraîne celle de la radication du mouvement révolutionnaire.

10- La réaction thermidorienne

Jusqu'à la fin de 1794, la Convention nationale est dominée par les députés thermidoriens du centre (le Marais) qui ont renversé Robespierre et mis un terme à la Terreur. Les clubs jacobins sont fermés en novembre, les tribunaux révolutionnaires supprimés et plusieurs décrets révolutionnaires, notamment celui fixant le maximum des salaires et des prix des denrées, sont abolis. Après le rappel à la Convention des Girondins chassés et d'autres élus de droite, le conservatisme thermidorien fait place à la réaction.

Le 1er avril (Germinal) et le 20 mai (Prairial an III) 1795, des émeutes de la faim et des manifestations de protestation éclatent à Paris et dans d'autres régions de France. Ces émeutes sont sévèrement réprimées, et les derniers Montagnards sont exécutés.

Durant l'hiver 1794-1795, les forces françaises commandées par le général Pichegru s'emparent des Provinces-Unies, où elles fondent la république batave, et chassent les armées ennemies au-delà du Rhin. La coalition antifrançaise ne survit pas à cette succession de

défaites. Le 5 avril 1795, la Prusse et de nombreux Etats allemands signent, à Bâle, un traité de paix avec la France. Après le retrait de l'Espagne, le 22 juillet, seules l'Angleterre, la Sardaigne et l'Autriche sont encore en guerre avec la République. Les Fronts restent stables jusqu'aux campagnes italiennes de Bonaparte, l'année suivante. La paix est revenue aux frontières et, en juillet, la tentative de débarquement d'une armée d'émigrés est stoppée en Bretagne.

La suppression du budget du culte, le 18 septembre 1794, a préparé la voie à une séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui est confirmée par un décret du 21 février 1795; elle confère le pouvoir exécutif à une direction composée de cinq membres, qui nomme les ministres et généraux en chef. Le pouvoir législatif est confié à deux chambres, le conseil des Anciens (250 membres) et le conseil des cinq-cents. Un membre du directoire et un tiers des Assemblées sont renouvelés chaque année, à partir de mai 1797. Le suffrage est censitaire, et seuls les contribuables pouvant établir la preuve d'une année de résidence dans leur district électoral disposent du droit du vote. La

nouvelle constitution, très en retrait par rapport à la démocratie jacobine, veut à tout prix éviter un retour à la dictature parlementaire. Les rivalités de pouvoir au sein du gouvernement deviennent chroniques, de même que les blocages institutionnels entre les pouvoirs législatif et exécutif. Cette crise politique permanente entraîne un manque de continuité dans la gestion des affaires de la nation, et favorise plusieurs tentatives de coup d'Etat. La convention nationale, toujours anticléricale et antiroyaliste en dépit de son opposition au jacobinisme, crée des garde-fous contre la restauration de la monarchie. Il est décidé de nommer les premiers directeurs et les deux tiers du corps législatif parmi les membres de la convention. En réactions contre ce décret, les royalistes parisiens organisent, le 5 octobre 1795, une insurrection contre la Convention. L'émeute est rapidement maîtrisée par les troupes du général Napoléon Bonaparte, encore peu connu. La Convention nationale se sépare le 26 octobre, et un nouveau gouvernement est mis en place.

Le Directoire

Le gouvernement rencontre dès le début un grand nombre de difficultés, malgré la présence d'hommes politiques de premier plan, comme Charles Maurice de Talleyrand-Périgord. Souvent considéré comme un régime de transition entre la phase révolutionnaire proprement dite (que certains font arrêter à thermidor) et la période napoléonienne, le Directoire se consacre à stabiliser les bouleversements des années précédentes. Il est confronté à une grave crise économique et sociale qui accentue les inégalités entre les couches populaires misérables et une petite classe enrichie, menant une vie fastueuse. Le Directoire hérite d'une crise financière aiguë, qui entraîne la suppression des assignats le 19 février 1796. Malgré la mort, la fuite ou la disparition de la plupart des dirigeants jacobins, l'esprit du jacobinisme reste très ancré dans les classes populaires. De leur côté, les royalistes mènent une campagne intense pour la restauration. La constitution de l'an III avait voulu empêcher toute dictature. Elle divise donc l'exécutif entre

cinq Directeurs: un chef d'Etat collectif. Le corps électoral ne comprend que les hommes adultes payant une contribution directe au nombre d'environ six millions (sur 30 millions). Il élit 30 000 électeurs qui à leur tour élisent le conseil des cinq-cents qui propose les lois et le conseil des anciens (250) qui discute les lois. Sur le plan militaire le gouvernement du Directoire 1794-1799 est une réussite. Une série de campagnes victorieuses en Belgique en Hollande ont permis à la France du Directoire d'atteindre les frontières du Rhin et des Alpes.

Parmi les généraux du Directoire: Jourdan, Moreau et Napoléon Bonaparte, ce dernier qui avait reçu le commandement de l'armée d'Italie s'était distingué par la victoire contre l'Autriche et l'installation de trois "répliques sœurs" sur la frontière Est de la France. Il a aussi entrepris l'expédition d'Egypte en 1798 pour barrer devant l'Angleterre la route de l'Inde, mais la flotte française fut détruite à Aboukir. Bonaparte rentre en France en octobre 1799 pour prendre le pouvoir et instaurer le gouvernement du consulat en vue de mettre

fin à la Révolution française et préparer pour ouvrir le marché européen devant la bourgeoisie française la conquête de l'Europe.

Une autre version de la Révolution

Vers les états généraux.

Un vaste plan de réformes, inspiré en partie des initiatives de Turgot, notamment la création d'une subvention territoriale pesant sur tous les propriétaires. Pour tourner l'opposition prévisible des parlements, il présente son projet à une assemblée de notables choisis, par le roi, presque tous nobles. L'assemblée repousse le principe de l'égalité devant l'impôt et critique la gestion du ministre, que le roi renvoie en avril 1787 et remplace par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse.

Brienne renvoie les notables et fait enregistrer, en août 1787, l'édit créant la subvention territoriale au cours d'un lit de justice que les parlementaires déclarent illégal. Louis XVI riposte en exilant le parlement à Troyes. Un compromis permet son retour en octobre, aux applaudissements de l'opinion, qui voit dans les magistrats les adversaires du despotisme ministériel et les pères de la patrie. Pour briser cette obstruction, le garde des Sceaux Lamoignon tente, en mai 1788, une réforme inspirée de celle de Maupeou, qui se heurte à une

opposition générale, mais ambiguë, chacun revendiquant pour son compte le contrôle du pouvoir royal. L'alliance est donc fragile entre les parlementaires défendant leur pouvoir et leurs privilèges, les nobles soucieux de continuer à dominer les états provinciaux, là où ils existent. Et les patriotes du tiers réclamant une monarchie tempérée et la suppression des privilèges. Des émeutes contre les édits de Lamoignon éclatent à Paris, à Rennes, à Grenoble. Le 8 août, Brienne convoque les états généraux pour le 1er mai 1789 afin de trouver une solution à la crise financière et, le 25, remet au roi sa démission.

Necker, nommé ministre d'État sous la pression de l'opinion, rappelle les parlements et abandonne les réformes de Lamoignon. Mais le grand problème posé est celui de la forme des futurs états généraux. Alors que les patriotes, partisans de réformes profondes et pas seulement fiscales, réclament que le tiers ait autant de députés que les deux autres ordres réunis et que le vote ait lieu par tête et non par ordre, le parlement de Paris demande, le 25 septembre, que les états se réunissent

comme dans le passé, chaque ordre ayant une voix et le même nombre de députés ; du jour au lendemain, la popularité des pères de la patrie s'effondre. Enfin, le 27 décembre, le roi décide le doublement du tiers ; ce qui n'est qu'une demi-mesure, puisque aucune décision n'est prise concernant le vote par tête ou par ordre. Dans les premières semaines de 1789, alors que se multiplient brochures et feuilles périodiques, les Français prennent la parole dans toutes les paroisses de France, à l'occasion de la rédaction des « cahiers de doléances », et préparent les élections dans le cadre des bailliages, le tout dans une atmosphère d'agitation et de crise frumentaire consécutive à la mauvaise récolte de 1788 et à l'hiver rigoureux qui suit. Enfin, le 5 mai 1789, les états généraux s'ouvrent à Versailles : ce qu'on appellera bientôt l'«Ancien Régime» vit ses derniers jours.

La Révolution et l'Empire

I- La crise révolutionnaire

En dix années prodigieusement denses, les Français ont mis à bas les cadres séculaires, de leur vie politique et sociale et en ont créé de nouveaux. Face aux périls intérieurs et extérieurs, ils ont développé en eux un sentiment national qui les a unis pour obtenir la victoire. Mais, fatigués des tensions, ils ont finalement remis leurs destinées dans Les mains d'un général vainqueur soutenu par une bourgeoisie parvenue au pouvoir.

Le quart de siècle qui sépare les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII n'a pas d'égal dans l'histoire de la France et peu dans celle de l'Europe. Par l'aventure militaire qui a préparé le nouveau visage de l'Europe, par le bouleversement des structures qui a remodelé l'organisation de la France, par le reclassement social qui a mis en place pour le siècle à venir la nouvelle classe dirigeante et par l'enracinement d'un sentiment national jusqu'alors diffus, il a donné à la France et au monde des caractères et des valeurs qui les font vivre encore.

Le changement de régime

La mise à bas d'un système.

Les Français l'avaient déjà dit. Que ce soit par la voix des cahiers de doléances, ce tableau souvent stéréotypé des mécontentements du peuple français en 1789, ou par la longue critique émise au long du siècle par l'élite éclairée du pays, ils avaient dénoncé l'écart existant entre l'ordre politique et social établi et la réalité du pays. Contesté, cet ordre l'était donc. Mais il n'en était pas moins ferme sur ses bases et seule une crise forte pouvait l'ébranler. Le délabrement des finances du régime allait en fournir l'occasion. C'est bien en effet le besoin d'argent qui avait poussé Brienne à suggérer au roi la convocation de cette antique institution, les états généraux. Ceux-ci se réunissent donc à Versailles le 5 mai 1789, mais, très vite, ils transgressent le cadre de leur tâche et s'érigent, les 17 et 20 juin 1789, en une Assemblée nationale et constituante. Et comme, le 14 juillet, en prenant la Bastille, le peuple affirme sa capacité d'imposer sa volonté, il ne reste au pouvoir qu'à accepter l'état de fait. Et, par là, la royauté efface deux traits de

son pouvoir absolu, l'origine divine - le pouvoir ne vient plus de Dieu mais de la nation - et le droit de dire la loi - celle-ci désormais dépendra d'un texte constitutionnel.

En même temps que l'ordre politique, l'ordre social est bousculé et plus même que ne le souhaitent les constituants. Car, alors qu'à Versailles on parle politique, le peuple des campagnes, victime de mauvaises récoltes et d'une réaction seigneuriale qui s'appesantit sur lui, s'énerve. En juillet 1789, une « Grande Peur » traverse la France rurale. Née des rumeurs mal fondées, elle arme les paysans contre les « brigands », les conduit à l'assaut des archives et des plans-terriers nobles et laisse, une fois la crise passée, une population armée et, s'il le faut, prête à l'action. Aussi, à Versailles, prend-on en compte le mouvement. Et, dans la nuit du 4 août, on décide l'abolition des privilèges, abolition nuancée puisque seuls sont supprimés les droits féodaux ayant le caractère d'une servitude personnelle, les autres étant rachetables seulement, mais abolition pourtant. La société des trois ordres n'est plus.

Le clergé enfin, cette force morale et politique, parce qu'il a des biens, et que l'État a besoin d'argent, se voit privé de ceux-ci le 2 novembre 1789 et doté d'une « constitution civile » le 12 juillet 1790, sans qu'on en ait référé au pape ou au roi. L'Eglise est donc ébranlée, les prêtres fonctionnarisés. En quelques mois s'est effondré le système dans lequel vivait la France depuis des siècles.

La reconstruction.

Il fallait donc en reconstruire un autre et, là, tenir compte des réalités. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 prononce ces mots essentiels : les hommes sont « libres et égaux en droits », « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ». Mais la Constitution de 1791, qu'on élabore, donne de larges pouvoirs au roi et fait élire l'Assemblée législative par des « citoyens actifs » pris parmi les seuls possédants ; on ne se résigne pas à abolir l'esclavage ; la propriété reste un droit aussi imprescriptible que la liberté et la résistance à l'oppression ; les biens du clergé confisqués sont revendus en lots si grands que seuls ceux qui sont déjà

propriétaires peuvent les acquérir. La «liberté du travail » enfin, reconnue par la loi. Le Chapelier du 14 juin 1791, n'est que celle qui interdit aux ouvriers le compagnonnage et la grève. Le monde des propriétaires a su préserver ses intérêts.

On réorganise aussi l'État et, dans le maquis des institutions balayées par l'abolition des privilèges, on taille des voies claires. Une circonscription nouvelle, cadre unique de tous les services publics et de la représentation nationale, est créée : c'est le département, qu'on subdivise en districts (ils deviendront des arrondissements), cantons et communes, et, à l'intérieur, se met en place un personnel entièrement élu. L'ancien système d'impôts est supprimé, et trois nouvelles «contributions», ainsi appelle-t-on désormais l'impôt, voient le jour : la foncière, la mobilière et pour les commerçants, la patente. La monarchie nouvelle, constitutionnelle et censitaire, a donc établi un ordre nouveau, uniformisé et décentralisé. Ce ne sera pas pour longtemps.

La montée des déséquilibres.

1790, l'année heureuse, a-t-on pu dire. Certes. A l'extérieur, la Constituante a déclaré la paix au monde, le 20 mars 1790, et à l'intérieur elle croit pouvoir mettre en place le nouveau régime que ses comités élaborent par un travail acharné. Mais l'instabilité prédomine.

Le pouvoir établi par la nouvelle Constituante de 1791 est paralysé par un trop grand partage du législatif et de l'exécutif, et se trouve sans prise sur une administration désormais entièrement élue. Surtout, deux forces opposées se dessinent de plus en plus. D'un côté, Paris, qui, après le 14 juillet, s'est donné un maire, une garde nationale et, depuis octobre 1789, tient en son pouvoir le roi et l'Assemblée, qu'il a ramenés de Versailles. De l'autre, une noblesse, qui, dépouillée de ses privilèges, veut pousser le roi à l'intransigeance et commence à émigrer pour trouver près des princes étrangers refuge et soutien armé. Et, devant cela, Louis XVI, ouvert, intelligent, mais faible et déchiré dans sa conscience chrétienne, surtout lorsque le clergé, face au

serment de fidélité « au roi et à la nation » qu'on lui impose, se divise en « jureurs » et en « réfractaires », ne cesse d'hésiter.

Quand enfin il choisit, s'enfuit vers l'étranger le 20 juin 1791, mais se fait reprendre à Varennes. il ruine à peu près le réel prestige qu'il possédait encore.

Ainsi, la faiblesse du pouvoir, le trouble religieux, la crise financière, que les émissions d'assignats de plus en plus dépréciés ne résolvent pas, et l'inquiétude naissante de l'étranger devant la nouvelle doctrine du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » mènent à des extrémités que n'avaient pas prévues les députés de 1789.

La nation en marche

La nation en marche dans la paix.

Au travers de ces secousses, dans la paix d'abord, plus tard dans la guerre, se forge un sentiment national qui, plus qu'avant, prend racine dans le cœur des nouveaux citoyens. Les grandes décisions ne sont plus la seule affaire du roi et de l'Assemblée, elles sont l'affaire de tous.

Les actes politiques se préparent dans les clubs parisiens, celui des feuillants, modéré, celui des cordeliers, prêt à s'appuyer sur les faubourgs populaires, celui des jacobins, qui peu à peu accepte l'idée de la République et s'est donné un important réseau de quelque deux mille filiales provinciales, les « sociétés populaires ». Pour former et informer le citoyen, la presse se développe et on lit - souvent à haute voix -, on commente les Révolutions de France et de Brabant de Camille Desmoulins ou le populaire Ami du peuple de Marat. Spontanément, des municipalités avec leur garde nationale se fédèrent entre elles et l'on atteint l'apothéose le 14 juillet 1790, à Paris, lorsqu'une fête de la Fédération croit unir tous les Français dans un commun serment de fidélité « à la nation et à la loi et au roi ». Plus profondément aussi, la France se donne les moyens de son unité. On projette d'unifier en un seul code juridique la diversité des droits et des coutumes. Le 26 mars 1791, on pose les bases d'un nouveau système décimal de poids et mesures fondé sur le mètre et le gramme et valable pour tout le pays : le 'système métrique. On veille à

diffuser les textes législatifs en les traduisant dans les différents patois (décret du 14 janvier 1790), mais on lance aussi une enquête relative à ceux-ci qui demande à la question 29 : « Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois ? »... Mais c'est bien la guerre qui, à ces diverses entreprises, allait apporter sa redoutable force d'accélération.

La nation en marche dans la guerre.

La République. Personne, en 1791, ne voit dans le gouvernement en place un système suffisamment fort pour ramener la stabilité. Or les girondins, éléments moteurs de l'Assemblée législative, pensent qu'une guerre extérieure diffuserait la Révolution hors du pays et l'affermirait à l'intérieur. Et Louis XVI pense aussi à la guerre, mais avec l'espérance inverse d'une victoire des princes étrangers. Aussi, sauf celle de Robespierre encore peu écoutée, aucune voix ne s'élève quand, le 20 avril 1792, la France déclare la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie ».

C'est la guerre désormais qui donne le mouvement. L'enthousiasme gagne le pays, le Chant de guerre pour

l'armée du Rhin, composé dès le 25 avril à Strasbourg par Rouget de Lisle, gagne Marseille puis Paris avec les volontaires qui le chantent. L'enthousiasme mais aussi la radicalisation : à l'Assemblée, qui veut déporter les prêtres réfractaires suspects de trahison, et établir à Soissons un camp de 20 000 fédérés qui pourraient faire la loi à Paris, Louis XVI oppose son veto. Mais Paris alors, contre le gré même des girondins, s'insurge et, après une vaine tentative le 20 juin, se donne les 9 et 10 août 1792 une commune insurrectionnelle dont Danton est le substitut, et impose à la Législative l'arrestation et la destitution de Louis XVI. Un Conseil provisoire organise des élections. Au milieu des violences, des massacres de septembre, et des mesures extrêmes, surtout antireligieuses, il permet la désignation d'une assemblée nouvelle, la Convention, dont l'acte fondateur est de proclamer que le 22 septembre 1792 devient le premier jour de l'an 1 de la République.

L'an I, l'an II, les mois tragiques.

Ainsi la République est née, et il faut l'imposer. Mais il faut lutter aussi contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur et, donc, mettre en place un régime d'exception, le gouvernement révolutionnaire, dont. le 25 décembre 1793, Robespierre dira l'esprit : « Si le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République, celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder [...] ; si celui-ci doit aux bons citoyens toute la protection nationale, il ne doit aux ennemis du peuple que la mort. »

Par la force des choses, la plus grande centralisation s'impose. A Paris, tout part du Comité de salut public et de ses douze membres : il est aidé par le Comité de sûreté générale avec son bras armé, le Tribunal révolutionnaire, et, en province, par les agents nationaux et les représentants en mission. Il dicte sa loi à la Convention, où s'imposent les « montagnards », prend appui sur le Club des jacobins et les sociétés populaires, et peut donc prendre les mesures les plus impitoyables. On creuse le

fossé de sang avec l'Ancien Régime en condamnant Louis XVI à mort et en l'exécutant le 21 janvier 1793. On met la Terreur à l'ordre du jour le 5 septembre, et le 17 une loi des suspects alimente la guillotine, à Paris surtout, mais aussi à Bordeaux. Marseille, Lyon... Pour répondre à la demande populaire, on supprime radicalement et sans indemnisation tous les droits féodaux le 17 juillet 1793, et, parce que la crise financière s'aggrave et que la spéculation croît, on décrète, le 29 septembre, le maximum général des prix et des salaires. Mais il faut aussi la victoire. Et celle-ci viendra, mais non sans mal. L'armée, faite de volontaires et d'anciens menés par des chefs ardents (on en viendra à guillotiner les généraux vaincus), s'accroît avec la levée de 300 000 hommes en mars 1793 et la « levée en masse » de septembre, qui va entraîner un dangereux mécontentement populaire. Mais l'ennemi est partout, à l'extérieur comme à l'intérieur.

A l'extérieur, les Prussiens, repoussés à Valmy le 20 septembre 1792, et les Autrichiens reçoivent, après la mort de Louis XVI, l'appui des Anglais, des Espagnols et des Hollandais. Et il faudra attendre l'automne 1793 pour

que le redressement s'opère, et la victoire de Fleurus, le 26 Juin 1794, pour que soit reprise l'offensive.

Dans les campagnes de l'ouest de la France, la levée de 300 000 hommes et plus encore les mesures antireligieuses provoquent en mars 1793 des soulèvements vite réprimés, sauf dans ce que les conventionnels appelleront la « Vendée » (en fait, en plus de ce département, une partie de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, et des Deux-Sèvres). Là, les troupes républicaines, peu nombreuses, mal commandées, sont battues, et une « armée catholique et royale » s'empare de Saumur et Angers, mais elle échoue devant Nantes, est battue à Cholet (en octobre), franchit la Loire et tente, jusqu'à Granville, une « virée de galerne » pour rejoindre les Anglais. La virée s'achève en désastre à Savenay le 23 décembre. Et, pendant l'hiver de 1794, des colonnes mobiles, dites « infernales », ravagent le pays et y sèment la mort et la ruine.

En outre, de nombreuses provinces s'insurgent contre le joug parisien. Pourtant, l'insurrection « fédéraliste » sera, elle aussi, brisée. Lyon devient

«Commune affranchie », Bordeaux et ses girondins sont écrasés ; à Toulon, Bonaparte est l'artisan de la soumission de « Port-la-Montagne ».

Inversant une formule de Camille Desmoulins, on pourrait donc dire que la guerre a nationalisé la Révolution. Puissante naguère et maintenant suspecte de collusion avec l'ennemi, la religion est objet d'hostilité ouverte : on persécute les prêtres, on se livre à des mascarades antireligieuses, on détruit les œuvres d'art dans les églises, plus fondamentalement on multiplie les fêtes civiles qui veulent relayer les anciennes célébrations, on retire au clergé la tenue des registres paroissiaux remplacés par ceux de l'état civil, et, surtout, par la mise en place du calendrier révolutionnaire, on tente d'établir un nouvel ordre du temps, non chrétien. L'information des citoyens devient une préoccupation majeure, et clubs et sociétés populaires deviennent les lieux de lecture d'une presse qui veut guider l'opinion. Le rêve d'une instruction publique qui enseignerait l'amour de la patrie et la haine des tyrans anime les plans de réforme. Une politique de la langue s'affirme, qui voit

dans le français la langue de la nation et dans le patois celle de l'obscurantisme, voire de la trahison.

A Paris enfin, un homme nouveau, le «sans-culotte» portant pique, pantalon rayé, bonnet phrygien à cocarde tricolore, devient l'acteur premier des mouvements populaires et pèse physiquement sur l'action gouvernementale. Mais c'est justement lorsque se dessine une fêlure en 1794 entre cet homme-là et le gouvernement que vacille l'unité de la nation en marche.

En effet, au sein des instances dirigeantes, l'unité est souvent difficile. Robespierre, surtout, y est longtemps parvenu. Mais, dès l'automne 1793, l'aile marchante du mouvement révolutionnaire commence à être soupçonnée : on arrête Jacques Roux, qui naguère réclamait la mort contre les accapareurs. C'est surtout avec le recul des dangers les plus pressants que la prudence reprend ses droits. Alors qu'on en vient à guillotiner non plus des prêtres ou des nobles, mais Danton ou Hébert le journaliste du populaire Père Duchesne, alors que Robespierre s'isole de plus en plus dans un pouvoir en quelque sorte absolu, la coalition de la peur s'organise et

triomphe. Elle fait tomber, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), les têtes de Robespierre et de ses amis, et assure par là sa propre survie et le temps du reflux.

La République bourgeoise et la Grande Nation

Protéger l'acquis.

Les vainqueurs de Thermidor ne veulent plus aller de l'avant mais consolider ce qui a été acquis. Ils ont acheté des biens au clergé, beaucoup ont voté la mort du roi, et ils refusent l'Ancien Régime. Ils ont proclamé leur horreur du sang versé - craignant qu'il ne fût le leur - et leur attachement à la propriété ; ils refusent donc le mouvement populaire. La Constitution de l'an 1 rédigée sous la Terreur leur paraissait trop égalitariste ; ils préfèrent celle de l'an III, qui, partageant le pouvoir exécutif entre les cinq membres d'un Directoire et le législatif entre deux assemblées, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, assure les avantages du juste milieu, mais apporte aussi les inconvénients de l'instabilité.

Ainsi vivra donc cette République «bourgeoise » pendant cinq ans, de 1794 à 1799, sans cesse inquiétée

sur sa droite, puis sur sa gauche, et sans cesse prenant appui sur l'une pour combattre l'autre. C'est la menace royaliste qui pousse en 1795 à exiger que les deux tiers des membres des nouvelles assemblées soient pris dans l'ancienne Convention ou, en 1797, à casser l'élection de quarante-neuf départements. C'est la peur du peuple exigeant « du pain et la Constitution de l'an 1 », se dressant contre la jeunesse dorée des « muscadins » et des «merveilleuses», contre la fin du maximum et le rétablissement de la liberté des cultes, qui conduit à l'écrasement des émeutes de la famine de prairial an III (1795) et à l'élimination en 1797 de Gracchus Babeuf, qui rêvait d'une « Vendée plébéienne » et croyait en un communisme agraire vécu par une société d'égaux.

Mais, face aux turbulences politiques, à la crise sociale, à la crise financière qui fait abandonner l'assignat totalement déprécié pour d'éphémères mandats territoriaux, la fragile voie médiane ne peut être gardée. Et cela d'autant moins que c'est vers les armées que tous les regards se tournent.

Exporter la Révolution.

Le souffle en effet n'est plus dans les sections parisiennes ou dans le Club des jacobins : il est dans les troupes conquérantes qui, après Fleurus et l'entrée en Belgique, brisent la coalition et ouvrent la voie à une Grande Nation porteuse de l'idéal révolutionnaire.

Prusse, Espagne et Hollande ayant signé la paix en 1795, c'est avec l'Autriche que se joue la partie. Et là éclate le génie militaire et politique de Bonaparte. En un an d'une fulgurante campagne d'Italie (avril 1796- avril 1797), il contraint l'empereur à la paix de Campoformio (octobre 1797), et devient le sauveur de la République et le réorganisateur de l'Europe. Celle-ci voit aussi la naissance de ces « républiques sœurs » comme : batave en Hollande, helvétique en Suisse, parthénopéenne en Italie, et la France désormais vit de l'argent pris à l'étranger et s'enrichit de ses œuvres d'art.

Mais le pouvoir a horreur du vide : Bonaparte.

Le contraste est donc grand entre la confuse vie politique intérieure, qui pourtant -n'exclut pas

d'importantes réformes comme la création des écoles centrales, l'organisation de la conscription militaire ou la mise en œuvre d'expositions industrielles, et l'éclat des armes. La résistance anglaise cependant la ternit, et Bonaparte pense qu'un coup porté au loin sur les lignes du commerce britannique affaiblirait celui-ci et ajouterait à sa propre gloire. Ainsi s'engage-t-il en mai 1795 dans l'expédition d'Égypte, qu'il s'attendait à trouver facile. Mais à Aboukir, le 1er août 1798, la flotte anglaise écrase la française, l'expédition est enfermée dans sa conquête et, sur le continent, l'Angleterre met sur pied une seconde coalition.

C'est alors le double coup de dé. Bonaparte réussit à quitter l'Égypte, à échapper aux navires anglais, à être à Paris le 16 octobre 1799, Le 9 novembre (18 brumaire an VIII), par un coup d'État hasardeux, il réussit à renverser le Directoire et, par le moyen d'un triumvirat provisoire, à conquérir un pouvoir qu'il ne lâchera plus.

La Révolution et l'Empire

L' Empire, épopée et consolidation bourgeoise

L' « épopée » napoléonienne, qui a conduit à travers l'Europe des troupes françaises tour à tour victorieuses et défaites, est aussi l'histoire d'une stabilisation intérieure. Dans une France économiquement marquée par vingt-cinq années de troubles, elle a fixé pour de nombreuses décennies à la fois le souvenir d'une glorieuse aventure et les bases de la nouvelle société bourgeoise. « Soldat de la Révolution », « fondateur de la quatrième dynastie », qui succède à la mérovingienne, la carolingienne et la capétienne, « usurpateur, rejeté, en Europe par les vieilles monarchies, en France par les tenants de l'Ancien Régime comme par ceux de l'an II, Napoléon Bonaparte l'a été tour à tour. Il a traversé l'Europe en vainqueur puis en vaincu, et il l'a bouleversée. Il a puisé, dans la monarchie et la République, les instruments d'un système de gouvernement qui survivront bien au-delà de sa chute et donné pour longtemps à la vie publique française le thème du sauveur plébiscité en qui le peuple peut

remettre sa destinée. Laissant derrière lui une France économiquement stagnante, il n'en a pas moins facilité l'installation de la nouvelle bourgeoisie dirigeante du siècle qui commence.

Le Consulat, l'ordre et la paix

«(Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie». Dans ces mois de la proclamation de présentation de la nouvelle Constitution (celle de l'an VIII, décembre 1799), Bonaparte disait aux Français ce qu'ils attendaient : le maintien des acquis de la Révolution et le retour au calme. Maître désormais du pouvoir, il se met à la tâche avec trois objectifs : le bon fonctionnement de l'État, le contrôle de la société, la paix. En deux ans, l'essentiel en sera atteint.

Réorganiser l'État.

Et, pour cela, avoir une bonne Constitution, une bonne administration et de bonnes Finances. La Constitution de l'an VIII, issue du coup d'État de Brumaire, met en œuvre le principe de Sieyès : « L'autorité vient d'en haut et la confiance d'en bas », mais cette fois au profit de Bonaparte. Elle établit en effet

un Consulat où le pouvoir va à un Premier Consul qui a l'initiative des lois, traite du budget, de la diplomatie, de la guerre, nomme à presque tous les emplois et ne laisse à deux autres consuls que des fonctions honorifiques. Le pouvoir législatif se dilue entre quatre assemblées qui se neutralisent, et le système électoral -théoriquement revenu au suffrage universel - ne sert qu'à établir des listes de notabilités dans lesquelles le Premier Consul opère les choix qu'il veut.

Ce pouvoir fort se prolonge par une administration centralisée où, rigoureusement, la directive descend vers le bas et le renseignement remonte vers le haut. Le ministère de l'Intérieur, cet ancien secrétariat d'État à la Maison du roi, en est la pièce maîtresse. Sur le terrain, dans chaque département, le préfet, à qui on demande d'être aussi obéissant qu'efficace, applique les ordres du gouvernement et lui transmet enquêtes, statistiques, recensements, informations policières.

Jamais à ce point l'État n'avait tenu le pays. Mais tout cela exige de l'argent et Bonaparte veut pour l'État des rentrées financières que ni l'Ancien Régime ni la

République n'avaient su jusqu'ici se procurer en quantité suffisante. Pour y parvenir, il n'innove pas mais installe un rigoureux système d'établissement et de prélèvement de l'impôt, redonne du crédit à l'Etat par la création d'une Caisse d'amortissement, rend confiance au commerce en créant la Banque de France et confirme, comme unité monétaire, le franc, ce franc de germinal qui devait rester stable tout au long du 19e siècle. Ainsi, preuve du succès de ces mesures, on peut annoncer en 1802 que le budget de l'État est en équilibre.

Encadrer la société.

Et, pour cela, calmer les esprits, fixer les règles du jeu social et, à moyen terme, tenir la jeunesse. Bonaparte, pour qui la religion n'est pas «le mystère de l'Incarnation mais celui de l'ordre social », comprend qu'il faut réconcilier l'État et le catholicisme, qui tient au cœur de la plus grande part de la population. Il négocie donc, non sans peine, en 1801, avec Pie VII, un concordat qui, aux yeux du pape, comble le fossé qui s'était creusé entre la papauté et les Français, et, à ceux de Bonaparte, en reconnaissant la religion catholique comme celle de la

majorité des Français, réinsère le clergé dans les structures de l'État. Les deux partis y voient tant d'avantages que Pie VII ferme les yeux sur des articles organiques que Bonaparte ajoute unilatéralement pour calmer les anciens révolutionnaires que tant de «capucinades» exaspèrent.

Pour sortir du désordre des systèmes juridiques issus de la monarchie et de la République, on tire la synthèse qui répondait à la mentalité du moment et à la volonté du Premier Consul : le Code civil des Français, dont les 2 281 articles publiés en 1804 affirment fin des privilèges, la pleine reconnaissance du droit de propriété, l'autorité du chef de famille (la femme voit ainsi régresser son statut par les droits nouveaux reconnus aux hommes) et la liberté du travail, celle qui favorise l'employeur aux dépens de l'employé. Et la société trouve là pour deux siècles son cadre juridique.

Enfin, les écoles centrales, par une discipline trop lâche, une insuffisante insertion dans la culture classique, menacent de donner vie à une jeunesse mal soumise. Sans en revenir aux collèges dont le modèle se trouve chez les

jésuites, on opte pour la création de lycées dont la discipline militaire avec uniforme et tambour, l'enseignement fortement orienté vers les langues anciennes, la soumission aux autorités administratives préparent un avenir plus sûr et des serviteurs plus dociles de l'État Faire la paix... et marcher à l'Empire.

A son retour d'Egypte, Bonaparte trouve la France affrontée à une deuxième coalition des Anglais, des Russes et des Autrichiens. Mais plusieurs victoires, dont celle de Marengo le 14 Juin 1800, poussent les Russes à se retirer, les Autrichiens à signer à Lunéville, le 9 février 1801, un traité qui confirme celui de Campoformio. Les Anglais sont donc à nouveau seuls et, préoccupés par une agitation intérieure et le mécontentement irlandais, mesurant aussi la puissance française, ils préfèrent négocier. La paix d'Amiens, signée le 25 mars 1802, ramène ainsi sur le continent la paix, qu'on n'avait pas connue depuis 1792.

Immense est donc le prestige du Premier Consul. Mais, pour ce maître à la légitimité discutable, chaque victoire est une menace : aura-t-on encore besoin de lui ?

Il lui faut donc mieux asseoir son pouvoir. En jouant de deux arguments, la crainte du retour des Bourbons, la menace d'une reprise de la guerre, il devient en 1802 consul à vie comme rempart contre la poussée monarchiste du moment et, le 2 décembre 1804, alors que se fragilise l'instable paix d'Amiens, empereur des Français. Avec la caution populaire de plébiscites parfois aménagés, avec la caution religieuse de Pie VII, le « représentant couronné de la Révolution » renoue avec l'Empire de Charlemagne.